

Vivre d'Abord!

B I M E S T R I E L
1959 - SERIE 4 - N° 62-393
X X X I I I ° A N N E E



Photo Carl Frank

TRENTE TROIS ANS DE LUTTE ET D'EXPÉRIENCE QUI NOUS AUTORISENT A PARLER FRANC

par KIENNÉ DE MONGEOT

fondateur du Mouvement gymnique en France

LORSQU'EN 1926 je fondai VIVRE D'ABORD I, mon but n'était pas de propager la gymnité, du moins intégrale, mais d'aider mes semblables à s'équilibrer en donnant aux intellectuels le goût de la culture corporelle et aux manuels celui de la culture intellectuelle. Beau et sain programme qui se suffisait à lui-même.

Le hasard me fit prendre la défense de la nudité. Un simple article fit de moi, sans que j'en eusse pris la décision réfléchie, le défenseur et le propagateur de la gymnité que je ne tardai pas à faire mettre en pratique.

Louanges, encouragements, acerbes critiques et violentes attaques me furent prodigués.

Immédiatement j'obtins l'appui des hautes personnalités qui figurent en seconde page de couverture de notre revue.

Je ne tardai pas à être entouré par une équipe de collaborateurs absolument désintéressés, courageux et dévoués à la cause de la réhabilitation du corps humain.

C'est avec respect et en hommage de reconnaissance que je cite ici les noms de ceux qui devinrent mes collaborateurs fidèles.

Le Dr Fougerat de Lastours, l'érudit spécialiste de l'héliose ; le Dr Pathault, hygiéniste de haute culture ; le Dr Didier, ancien collaborateur du Lt de Vaisseau G. Hébert, fondateur du collège d'athlètes d'Alger ; le Dr Henri Diffre, spécialisé dans l'éducation et la rééducation physique des enfants et qui, le premier, organisa les cours de culture physique par la voix de la radio ; le Dr P. Russo, médecin hygiéniste, sexologue et sociologue éminent ; le Dr H. Herscovici qui collabore à de nombreuses revues médicales et sociales ; le Dr Pierre Vachet, le plus qualifié des sexologues français ; le Dr Marcel Viard psychologue spécialiste de la culture mentale. Parmi les nombreux écrivains qui collaborèrent à notre revue, je citerai plus particulièrement Henri Nadel, conservateur de la bibliothèque et des musées de Châlons-sur-Marne, organisateur et fondateur des bibliothèques ambulantes ; Pierre Marie chroniqueur sportif, avant la guerre, au **Populaire**, critique littéraire à de nombreuses revues ; Ch.-Aug. Bontemps écrivain sociologue, dialecticien de premier ordre et brillant orateur ; Marcel Hervieu, homme de lettres, ex-rédacteur en chef de **Je sais tout**, fidèle collaborateur du ministre de la Santé publique, M. Justin Godart, président-fondateur du Parti social de la Santé publique. Ces deux derniers furent pendant des années rédacteurs en chef de VIVRE D'ABORD I

Les noms de ces pionniers sont trop souvent oubliés par les animateurs du mouvement gymnique actuel. Je tiens donc à rappeler que c'est grâce à eux en grande partie, sinon en totalité, qu'il est possible aujourd'hui de bénéficier, avec la tolérance des Pouvoirs publics, des bains d'air et de lumière pris en état de nudité totale.

Certains d'entre eux tentèrent il y a 33 ans de modérer mon audacieuse action en faveur de la nudité intégrale. Peut-être eus-je tort, alors, de ne pas écouter leurs sages conseils.

**

Puis survint la guerre, suivie d'une époque trouble...

Les tragiques et désespérants événements eurent une action profonde et néfaste sur les esprits... Si bien que le calme revenu, j'hésitai beaucoup avant de prendre la décision de relancer VIVRE D'ABORD I pour faire renaître le mouvement gymnique qui, cependant, même durant la guerre, n'avait jamais cessé de se manifester au Manoir JAN, centre du Sparta-Club.

Dès la publication du premier numéro de ma revue relancée après la guerre, les anciens adeptes, auxquels de nouveaux vinrent bientôt se joindre, répondirent avec enthousiasme à mon appel.

Ce succès m'encouragea à reprendre avec la même foi et la même ardeur la lutte en faveur d'idées et de pratiques qui m'étaient chères et auxquelles je devais ma santé. Or donc les numéros qui suivirent furent conçus avec la même audace et la même conviction qu'auparavant. Aussi de nouveau rencontrais-je les mêmes adversaires, les mêmes attaques sournoises et le même ostracisme.

C'est à cette époque que M. Albert Lecocq entreprit à son tour de propager la gymnité. Plus jeune que moi, il fut cependant plus prudent. Aussi se garda-t-il de publier dans sa revue des nus intégraux espérant ainsi toucher un important public, croyant également pouvoir faire accepter officiellement par les Pouvoirs publics le **nudisme** en le qualifiant de **naturisme**.

De nombreuses revues, dites **naturistes**, alors qu'elles ne sont que nudistes, firent leur apparition dans tous les kiosques. Bien entendu leurs illustrations n'étaient pas intégrales.

Ainsi grâce à ces nouvelles revues (nudistes) un public nouveau et très divers fut touché qui manquait d'instruction gymnique. Ce public contribua à donner au mouvement un esprit différent.

Quant il s'agit de propager des idées qui heurtent les esprits remplis de préjugés et de morale irréflective, d'exposer des idées qui, apparemment, bouleversent la morale conventionnelle, il faut être très circonspect et préférer la qualité des lecteurs à la quantité. Encore maintenant, il est sage de reconnaître que l'idée gymnique et sa pratique ne peuvent s'adresser qu'à une élite. Si les religions malgré leurs principes et leurs règles de moralité ne sont plus ce qu'elles étaient à leur origine, n'est-il pas dangereux et peu souhaitable de voir s'étendre trop rapidement un mouvement de liberté si cette liberté n'est pas rigoureusement encadrée par une discipline acceptée par ceux-là même qui la revendiquent ?

**

Un courrier très volumineux me parvenant de toutes les parties du monde, émanant de gens d'éducation et d'instruction très diverses, de classes sociales et de races différentes, de personnes des deux sexes et d'âge allant de 25 à 80 ans me fit comprendre les dangers d'étendre trop rapidement la pratique de la gymnité, inséparable de la sexualité, et me démontra combien elle contribue à une révolution désordonnée dans les mœurs.

Certaines de ces lettres étaient d'intimes et franches confessions, d'autres de sérieuses études de nos méthodes et de nos pratiques, écrites par des prêtres, des médecins, des moralistes, des sociologues ou tout simplement par des gens accoutumés à penser et à réfléchir. Toutes m'obligèrent à la réflexion. Elles augmentèrent mon expérience déjà grande du fait que, depuis de longues années, mon centre gymnique, où défilèrent des milliers et des milliers d'êtres humains, était pour moi une sorte de laboratoire me permettant non seulement d'examiner les corps mais aussi de pénétrer les esprits.

Dois-je dire que cette expérience ne fit que confirmer en moi la nécessité de réhabiliter intégralement le corps humain et de lutter contre les tabous sexuels qui troublent si dangereusement notre instinct génésique ? Mais cette réhabilitation ne pouvait se faire sans beaucoup de prudence et sans l'aide d'un solide idéal d'élévation de toutes les facultés de l'être humain.

C'est alors que je décidai de fonder la **gymnosophie**, véritable **humanisme**, encadrant la **gymnité intégrale**.

Cette résolution me dicta de modifier la rédaction de notre revue conformément à cette nouvelle et nécessaire formule.

Depuis longtemps je rêvais d'une revue sans illustration aucune ; mais c'eût été là commettre une erreur à une époque où les journaux ne sont achetés qu'autant que leur rédaction illustre abondamment les textes. Puis, le corps humain n'est-il pas ce qu'il y a de plus beau, de plus magnifique, de plus admirable dans la création lorsqu'il est parfait ? N'est-il pas bien de l'offrir à l'admiration du public puisqu'il est un exemple et un stimulant salutaires ?

Mais du fait de l'intégralité de la nudité des personnages que nous montrions dans nos pages, par arrêté ministériel du 28-8-1950, notre revue ne peut être exposée ni vendue au moins de 18 ans. Cette mesure fut suivie de la suppression de notre inscription à la Caisse paritaire des papiers de Presse, de l'exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires et de celle du bénéfice de jouir des tarifs postaux accordés aux journaux !

Ces mesures officielles pèsent lourdement sur le budget d'une revue même quand, et c'est le cas pour la nôtre, sa vente est importante et ferme.

**

VIVRE D'ABORD ! est un organe de combat et de propagande. En conséquence il est indispensable qu'il puisse être largement et librement diffusé et même gratuitement. Tel qu'il était présenté, il n'était pas possible de l'envoyer sans qu'elles en eussent fait la demande à des personnalités que nous aurions voulu intéresser à nos idées. En effet, pour qui n'était pas prévenu, nos illustrations intégrales faisaient classer notre revue parmi les journaux pornographiques. Elle avait alors de grandes chances d'aller dans la corbeille à papiers sans avoir été lue, ou d'être remise, avec une plainte au commissaire de Police. Cela est déjà arrivé.

Ces graves inconvénients ne sont pas, dois-je le dire, compensés par les prétendus avantages que peuvent donner les illustrations intégrales.

**

Depuis trois numéros les illustrations de VIVRE D'ABORD ! sont conformes à la loi qui régit la Presse.

J'ai pensé, et j'espère ne point m'être trompé, que cette modification intelligente et nécessaire, laisserait parfaitement indifférents nos adeptes de la gymnité intégrale parce qu'ils sont en quelque sorte mithridatisés contre la sexualité de la nudité. Je parle ici des adeptes sincères et convaincus.

Cette décision était aussi une expérience. Je voulais connaître la réaction de mes lecteurs. Dans l'ensemble celle-ci confirme ma conviction qui est que les lecteurs de notre revue sont des gens plus intéressés par nos idées que par nos illustrations.

Cependant certains m'ont amèrement reproché cette modification. L'un d'eux, juge de paix, m'a écrit : « Les photographies intégrales de votre revue représentaient 80 % de sa valeur ! Tant pis pour M. le juge de paix ! Nous ne regrettons pas de perdre son abonnement et celui des lecteurs qui pensent comme lui. Et si la majorité des lecteurs partage cette opinion, la mienne, très nette, est que j'ai perdu 33 ans de mon existence à lutter contre la bêtise humaine (1).

Je sais bien qu'Eros est un impérieux dictateur, je n'ignore pas que la nudité est intimement liée à la sexualité ; mais j'espérais par l'accoutumance à la contemplation de la nudité féminine et masculine, par la pratique de méthodes de vie saine enseignées ici, parvenir à donner à nos adeptes la maîtrise de soi et la capacité de sublimer tous leurs instincts.

Je pourrais, sans aucun préjudice pour moi-même, saborder purement et simplement ma revue. Il se trouve que cette expérience me démontre à quel abaissement moral — mental — sont tombés certains de nos contemporains. Ils sont émerveillés par les mirifiques progrès de la Science dont ils sont devenus les passifs esclaves !

Assis en état de béatitude entre « leur radio et leur sexe », ils vivent dans une sorte d'extase ! Pour eux l'un et l'autre sont toute leur existence et leur raison de vivre !

En conséquence je pense que la gymnosophie doit poursuivre âprement son ingrat labeur qui consiste à redonner conscience à l'homme

1 - Les lecteurs et les adeptes de la gymnité intégrale se partagent en deux catégories bien distinctes : d'une part une qui pense que des illustrations intégrales donnent 80 % de valeur à une revue ; d'autre part ceux qui acceptent le programme gymnique et son extension (les gymnosophes) heureusement les plus nombreux. Quoi qu'il en soit on peut affirmer que les uns et les autres pour des raisons bien différentes et personnelles, souvent valables se gardent bien de faire de la publicité en faveur de leur revue et de leur club. C'est une constatation irréfutable. 10 % des adeptes font exception à cette règle. C'est ce qui explique la lenteur du développement du mouvement gymnique arrivé, c'est sûr, à son apogée.

de sa qualité d'homme en faisant naître en lui le goût de la simplicité, de la beauté, de la bonté — pour lui-même et pour ses semblables — et un idéal spirituel qui le fera sortir de son animalité de super-civilisé.

Les lecteurs de VIVRE D'ABORD ! me connaissent depuis assez longtemps pour me donner une marque particulière d'estime en m'abandonnant franchement ou en me suivant sincèrement.

N'étant pas homme politique, je ne recherche nullement les suffrages en me pliant aux désirs du public.

**

A cet article d'organisation intérieure, si je puis dire, j'ajouterais que l'on constate, dans tous les milieux, une dégénérescence inconcevable qui va jusqu'à la disparition de l'instinct de conservation de la vie.

C'est ainsi que, dans certains pays, dans de nombreux pays, des millions de gens se laissent tuer comme des moutons.

Qu'un groupe d'homme, ou même un seul homme doué et animé par une volonté féroce peut maintenir sous sa tutelle absolue des masses médusées.

Qu'il suffit que des idées, des idéologies, des programmes sociaux ou politiques soient énoncés par une habile et puissante publicité pour que tous les citoyens les acceptent sans discussion !

L'Homme a capitulé devant les forces qu'il a créées. Il n'a plus de foi, même en lui-même ! Il a perdu le sens des réalités valables : de la vie naturelle.

Il ne pense plus. Déjà il est arrivé dans la lune !

En croyant se libérer les masses se livrent à l'esclavage ; au plus pénible des esclavages : celui dans lequel les maintiennent leurs désirs et leurs passions.

Elles sont revendicatrices ; mais s'enlisent dans leurs utopiques revendications !

**

Tout le programme de notre revue, de la gymnosophie, consiste en ceci : faire que les hommes redeviennent des hommes, qu'ils développent les qualités inhérentes à leur nature humaine. Cela ne dépend que d'eux si toutefois ils trouvent en eux-mêmes l'énergie de faire tomber un rideau de fer entre eux et tout ce qui amoindrit leurs facultés. Alors ils vivront mieux, ils jugeront mieux et contribueront à l'avènement d'une société future saine, libérale et respectueuse de la personnalité et de la vie humaine.

Tel est le but de mon action. Il domine celui de la gymnité et de sa bienfaitante pratique lorsqu'elle est raisonnée et sincère.

J'ajoute que je ne recherche pas une clientèle ; mais seulement des partisans acceptant des idées saines dont la réalisation est simple, est possible et infiniment souhaitable.

~

S O U H A I T S

Nous avons un Gouvernement qui gouverne. C'est logique et c'est heureux.

— Nous souhaitons ardemment que la SANTE, ce plus précieux des biens, cette incalculable richesse du pauvre, cette force qui fait la véritable puissance d'une nation et qui donne à une civilisation sa véritable et humaine signification, soit l'une de ses premières préoccupations sinon la première.

En conséquence, nous espérons que sera entreprise une lutte sans merci et inlassable contre tous les fléaux sociaux ; tout d'abord contre l'alcoolisme et le tabagisme et que soient détruites les puissances bénéficiaires du maintien de ces fléaux.

— Nous souhaitons également que la Presse (dussions-nous disparaître) le Cinéma, la Radio : tout ce qui a une action sur l'esprit public soit assaini et purifié et mis au service de l'Education nationale afin que soit donné au peuple, du bas au sommet de l'échelle sociale, une éducation rationnelle, spirituelle et mentale, enseignant la sagesse et redonnant aux citoyens conscience de leurs devoirs civiques et aussi de la dignité humaine et que cette dignité soit respectée.

— Et nous souhaitons encore que l'orgueil, cette puissance négative, cède la place à l'humilité, cette puissance constructive, afin que, tous, nous sachions bien que la Science, capable d'améliorer la vie matérielle des hommes, ne les sortira cependant jamais de leur humaine condition.

L'ÉDUCATION

Par M. P. RUSSO, docteur en médecine, docteur
ès sciences naturelles, ingénieur hydro-géologue.

Il a été écrit que l'éducation « consiste à rendre automatiques des actes socialement utiles qui sont primitivement actes réfléchis ». Une telle définition est certes parfaitement valable. Mais il faudrait bien se garder de croire que tous les actes de la vie sociale doivent être, par l'éducation, transformés en réflexes conditionnés et rendus exclusivement automatiques.

Un tel automatisme conduit en effet à l'exécution de gestes non réfléchis, à des modes de pensée fixés une fois pour toutes, à la création de « tabous » et de prescriptions auxquels on se soumet sans savoir pourquoi.

Ce serait une éducation bien rétrograde que celle qui tiendrait à transformer ainsi un être pensant en machine à réflexes conditionnés. En fait, l'éducation doit, pour une part, être normative et donner à l'homme des commodités de vie en lui permettant de confier à son subconscient l'exécution de certains actes nécessaires à la vie sociale, mais d'autre part elle doit être un exercice d'analyse et de choix dans tout ce qui comporte des conséquences intéressant la lutte contre la dégradation énergétique et dans ce qui oppose les « motifs d'actions » aux « causes » du déterminisme. Une « cause » lie un phénomène à un autre sans qu'aucune dérogation puisse intervenir. C'est là le déterminisme rigide qui se montre dans les phénomènes matériels et énergétiques. Au contraire, un « motif d'action » n'agit que dans le plan psychique et se trouve par suite exclusivement un fait qualificatif, donc un fait échappant au déterminisme quantitatif.

Il importe donc au plus haut point de conserver cette condition essentielle de l'autonomie individuelle, de la non-absorption dans le « troupeau », de la non-transformation en « robot », qu'est la notion de « motif d'action ».

Mais il est bien clair que pour cela il faut que l'éducation montre à l'éduqué en quoi consiste un « motif d'action » ; et c'est alors seulement, quand l'élève se rend compte de ce que c'est que « savoir ce que l'on fait », qu'il devient sans danger de confier au subconscient la conduite d'un grand nombre de comportements, pour lesquels, leurs motifs d'action se répétant constamment, il n'y a aucune raison pour ne pas en faire des « réflexes conditionnés ». Mais cette succession qualitative du motif d'action et du réflexe conditionné ne peut pas être une succession chronologique. Il y a en effet de nombreux comportements indispensables dans la vie sociale qui ne peuvent pas attendre d'être conditionnés, tels que la propreté, la politesse. Ils doivent être mis en forme dès les premiers éveils de la sensibilité. Mais en même temps on fera comprendre, par des exemples observables non expliqués mais montrés et très simples, les raisons d'être de ces comportements. Ainsi la part du conditionnement automatique et celle de l'analyse rationnelle seront respectées chacune. Car il est beaucoup de choses qui, bien qu'étant « de raison », ne sont pas de « syllogisme » ; on l'oublie trop souvent. Et combien le raisonnement intuitif, qui procède par comparaisons et établissement de rapports immédiats d'impressions est plus précis et plus simple que le raisonnement syllogistique, qui, formel si on ne le corrige pas par l'intuition, nous conduit à dire par exemple que puisque trois maçons construisent dans un même temps trois fois plus long de mur qu'un seul maçon, trois cyclistes parcoururent en un même temps trois fois plus de kilomètres qu'un seul. Ici la diver-

gence entre les faits et le raisonnement formel est frappante, parce que la forme du raisonnement ne permet pas de distinguer la sommation des travaux des maçons travaillant ensemble de celle des cyclistes roulant ensemble. Les cyclistes roulant ensemble seraient-ils des milliers, ne font pas plus de kilomètres qu'un seul, parce que l'élément qualitatif correspondant à la succession spatiale n'est pas le même que pour les maçons.

Les matières d'éducation devraient être par conséquent toutes celles où l'homme peut se retrouver en présence de faits concrets pour lesquels il doit choisir un comportement. Il est impossible de choisir un comportement si l'on ne sait pas devant quoi on se trouve. Deux cas peuvent se présenter dans cette hypothèse d'ignorance des faits. Ou bien l'on agira au hasard, ou bien on obéira à un instinct. Ainsi l'enfant obéit à un instinct quand il tète le sein de sa mère ou quand il tente de marcher. Mais bien vite il complète cette réaction instinctive par l'accumulation

Jeune adepte de la société naturiste néerlandaise « Soleil et Vie »,
de la Haye.

Photo A.





Photo Roger Viollet

Puvis de Chavannes. Académie d'homme. Musée du Luxembourg.

d'impressions, qui coordonnées intuitivement, le conduisent à faire tel geste plutôt que tel autre pour réaliser un comportement qu'il a choisi.

Au contraire ce ne sera que peu à peu, par une lente progression, qu'il parviendra à prendre notion des rapports des nombres, des figures géométriques, des couleurs ou des sons, et le rôle de l'éducation consistera à lui faciliter cette acquisition en faisant passer son psychisme de l'état de recherche consciente à celui de réflexe conditionné. L'emploi de la mémoire joue ici un rôle primordial. Les plus simples opérations arithmétiques seraient de fastidieux travaux sans la table de multiplication, par exemple, substituant à la laborieuse addition des multiplicandes le réflexe conditionné faisant apparaître le produit au seul énoncé des facteurs.

Or, si un certain nombre de connaissances et de modes de comportement sont ainsi enseignés et évitent de pénibles recherches tout au long de la vie de celui qui a reçu cette éducation, il en est beaucoup qui, sans aucune raison rationnelle, sont laissés hors de l'éducation donnée aux jeunes. Telles sont les notions qui du point de vue de l'hygiène et de la biologie pratique, des rapports avec l'entourage, avec les animaux et les plantes, permettraient d'éviter aux jeunes de se poser mille questions ou de se renfermer, par timidité devant leur ignorance, dans un repli sur eux-mêmes qui les met en état d'infériorité.

Certes on leur enseigne souvent sous forme didactique de sages prescriptions de « civilité puérile et honnête », de botanique et de zoologie, d'anatomie et physiologie sommaires, mais tout cela demeure livresque, fatiguant leur attention et leur paraissant un fatras imposé et non une chose vivante et concrète fixant l'intérêt.

Quand on arrive au stade des études supérieures ou techniques, on réalise la seule méthode vraiment efficace : les travaux pratiques. Pourquoi ne le fait-on pas pour toutes choses ? Combien d'enfants, sans penser à mal, détruisent des objets de valeur parce qu'on ne les y a pas intéressés. Combien font souffrir sans le savoir leurs parents, leurs camarades, les animaux, parce qu'on ne leur a pas appris ce qu'est la charité. On leur en a bien parlé, on leur a recommandé d'être bons, mais on ne leur a pas fait effectuer des « travaux pratiques de charité ». Il ne s'agit pas ici de leur prescrire tel geste, tel comportement, mais de faire vivre sous leurs yeux et de les inciter à réaliser des actes de bonté en les y conduisant, par la constatation de la peine, de la joie qui suit la suppression de cette peine. Les méchants sont des mal éduqués.

On oublie trop souvent que les seules choses que nous ressentons directement ce sont nos impressions immédiates ; contact, son, couleur, saveur, odeur, impressions musculaires et kinesthésiques et que tout ce que nous appelons le monde extérieur n'est que la personnification ou tout au moins la « symbolification » de ces impressions immédiates. Non seulement nous faisons les objets à partir de ces impressions immédiates mais nous traitons comme des personnages toutes sortes d'entités uniquement construites par notre psychisme. Qui donc a jamais vu la Mort ou la Beauté, la Gloire, l'Humanité, l'Histoire, la Justice ou la Charité ? et chacun en parle sans cesse sans réfléchir à ce qu'il symbolise. Pourtant on sait très bien que ce ne sont pas des êtres concrets qu'on désigne par ces vocables, mais des symboles figuratifs de comportements ou de coordinations d'impressions, c'est-à-dire figuratifs des seules choses que nous ressentons directement. Et comme il nous est impossible de ne pas « personnaliser » nos impressions (tout comme nous ne pouvons penser hors de l'espace et du temps), les réalités coordonnées à partir de nos impressions sont présentées sous la forme de statues des dieux, des génies, ou de Dieu, des saints, des anges, des Vertus, des Villes, de la Politique, du Droit, de la Science ou du Commerce, tout comme sont présentés en statues Voltaire, Danton, ou Musset.

L'éducation c'est en définitive la formation de l'esprit à savoir symboliser ses impressions par des comportements ou des figurations qui rendent le mieux possible compte des rapports de ces impressions entre elles et de la façon de les utiliser pour le bien de chacun et de tous.

Il est bien clair que la façon actuelle de concevoir l'éducation, où certaines matières sont enseignées et d'autres négligées ou proscrites, va tout au contraire de ce but. L'homme équilibré ne peut se former que s'il est soustrait aux pulsions de l'instinct. Celles-ci sont toujours du type « tout ou rien ». Le « juste milieu » est chose inconnue de l'instinct qui pousse toujours aux extrêmes ses démarches, sans pouvoir les arrêter quand elles deviennent dangereuses. C'est un mécanisme monté pour une certaine opération et qui la fait indéfiniment sans pouvoir se limiter, comme la locomotive lancée sur les rails sans mécanicien ira sa route sans frein jusqu'à la catastrophe finale. C'est ainsi que le papillon ira vers la lumière sans savoir s'arrêter devant une flamme, que les abeilles mâles périront dans leur vol à la poursuite de la reine, que les bancs de harengs seront la proie des squales, parce qu'incapables de modifier leur route. L'instinct, dans sa poussée forcenée, fait de l'alimentation la gourmandise, de la sexualité la luxure, de l'économie l'avarice, de la fierté l'orgueil, de l'ardeur la colère, de l'usage des biens l'esprit de possession et la jalousie, du repos la paresse. Toutes choses qui sont des symboles de comportements et de modes de pensée que l'éducation doit nous apprendre à mettre chacun à sa place en ne laissant pas l'instinct agir sans surveillance.

Or si l'on veut tenir en bride un jeune cheval, on commence à le dresser alors qu'il est encore malléable. On n'attend pas qu'il soit devenu adulte et vigoureux, car il deviendra très malaisé d'en être maître et, de plus, alors que dressé dans son jeune âge, il s'accoutumera sans efforts des façons d'agir qui auront peu à peu été formées par réflexes conditionnés et ne lui paraîtront nullement désa-



Photo Russel Gay

Rien n'égale la beauté vraie parce que la perfection physique ne va pas sans la santé.
La contemplation de cette adepte anglaise entièrement nue, donne une magnifique impression de vérité et de simplicité dispensatrices non seulement de bonheur mais aussi de véritable richesse.

gréables, il sera heurté si l'on veut lui mettre un frein quand il est devenu grand et qu'on veut le forcer à changer ses habitudes. Pour dominer les instincts, il faut les diriger avant qu'ils aient pris leur maturité. Il faut que soient connues et présentées sous la forme d'impressions immédiates toutes ces choses qui dirigées avant qu'elles ne soient expressions d'instincts mûris deviennent des qualités et des nécessités individuelles et sociales, et qui, abandonnées à l'action de l'instinct, deviennent ces dangers sociaux et ces sources d'actions néfastes pour l'individu que sont ce qu'on a nommés les péchés capitaux.

Une documentation effective et la pratique rationnelle de ces diverses activités dans le temps de la vie où elles ne sont pas encore cristallisées permettra de faire pour elles ce qu'on fait pour les arbres fruitiers auxquels on donne en les traitant en bas âge, des formes harmonieuses et satisfaisantes pour le rendement et l'esthétique, alors que si l'on attend qu'ils aient, sous la libre poussée de leur sève acquis des formes défectueuses, on ne peut plus les remettre en bonne disposition.

L'étrange, c'est que sur certains points on suit cette méthode rationnelle et non sur d'autres. Et précisément c'est seulement sur les matières qui ne sont que d'intellectualité et non de valeur fondamentale pour la vie que l'on procède rationnellement. Mais pour celles qui conditionneront toute l'évolution des sentiments et des pensées, des sensations et des activités sociales, on laisse chacun se débrouiller comme il peut, sans lui enseigner la pratique des comportements utiles. Il fera au petit bonheur l'apprentissage de l'hygiène, de la physiologie, de la biologie, par les déboires qu'il aura éprouvés en se comportant maladroitement sous les pulsions de ses instincts. On dit que l'instinct ne se trompe jamais. C'est certes exact, mais dans cela seulement à quoi il tend. Que cela comporte les plus graves inconvénients dans ce qui n'est pas ce à quoi tend l'instinct, il n'en a cure. Ainsi l'instinct sexuel tend à la reproduction. Quand il travaille dans ce sens, il ne se trompe jamais. Mais que son action ait pour

conséquence des troubles familiaux, des désespoirs, des maladies, des décès, cela lui importe nullement. L'instinct d'alimentation qui tend à assurer l'ingestion des aliments et qui pour cela a recours à la saveur agréable de ces aliments, ne se trompe jamais en cela, mais qu'il en résulte de la goinfrerie, de l'alcoolisme, des cirrhoses ou même de simples indigestions, il ne s'en soucie nullement.

Or l'éducation a pour but, elle, de s'opposer à cette liberté de production de dangers que présentent les instincts. Elle est essentiellement la « conductrice » vers une vie équilibrée. Elle doit donc faire en sorte d'empêcher les instincts de se présenter mûrs et solides et dès lors irrédutibles, parce qu'on les a laissés grandir sans les orienter. On s'imagine souvent qu'en les laissant dans l'ombre, en ne s'occupant pas d'eux, on empêchera qu'ils grandissent et deviennent des arbres vigoureux bien qu'au tronc tordu. C'est une politique d'autruche. On n'aura pas vu grandir les instincts derrière le mur où on les avait cachés, mais ils grandissaient et le jour où ils « se déclarent » pour parler comme Giraudoux, où ils surgissent de derrière ce mur, il est trop tard, ils sont formés et les ravages vont commencer.

Je connais plusieurs cas d'enfants qui laissés sans surveillance du côté boisson s'avèrent vers 10 ans, nettement ivrognes. On connaît dans cet ordre d'idées le cas d'Utrillo. On ne pouvait incriminer ici une ascendance alcoolique. Simplement il n'y avait pas eu, dans la petite enfance une analyse faite par l'enfant lui-même, sous la conduite d'éducateurs compétents, de ses sensations à l'ingestion de vin. Nulle objurgation, nulle série de prédications ne peuvent rien dans un tel cas. Il n'y a que l'expérimentation surveillée, dirigée et analysée qui puisse dévier l'instinct de ses pulsions spontanées et dangereuses en amenant peu à peu l'intéressé à « doser » ses impressions en les liant à leur contexte.

Et cela est valable sur toute la ligne, depuis la paresse ou l'ivrognerie, jusqu'à la colère ou à la luxure, à la

Il n'y a pas de vacances plus bénéfiques que celles que l'on passe nu au milieu de la nature loin des termitières déshumanisantes et déséquilibrantes que sont les cités modernes. Et le ciel bleu et la mer bleue et le soleil du matin et du soir à l'île de Beauté offrent à ceux qui vont s'y réfugier des splendeurs qui élèvent l'esprit et remplissent le cœur de quiétude heureuse.

Photo Camping naturiste de Villata (Corse)



jalousie ou à l'avarice. Il n'y a qu'un moyen pour lutter contre les violences de l'instinct : prendre les devants, mettre une déviation devant sa voie avant qu'il n'ait pris son élan. Mais le vouloir ignorer ou dresser un barrage devant sa course quand il est devenu fort, qu'il est constitué et « se déclare », c'est travail non seulement vain, mais pernicieux.

Mais voilà une difficulté majeure qui se lève sur la route. Une telle éducation totale, rationnelle, méthodique, s'opposant aux nuisances des instincts et en utilisant au mieux les effets bénéfiques, sera-t-il facile de trouver des éducateurs capable de la promouvoir ? Il serait vain de l'espérer tant que la majorité des humains sera elle-même dominée précisément par les instincts et par ces illusoire et décevantes barrières que l'on croit élever contre eux par les tabous, les lois, les rites et les coutumes. D'abord nombre de coutumes et de lois ne sont précisément que la codification de certains excès de certains instincts employée pour lutter contre d'autres instincts jugés plus nuisibles. Ainsi les lois relatives au mariage qui exaltent en fait l'esprit de possession et la jalousie pour lutter contre la paresse et la luxure des gens qui laisseraient sans entretien leurs enfants, et changeraient sans cesse de foyer. Ou les lois relatives aux échanges commerciaux qui favorisent l'esprit de lucre et l'avarice pour lutter contre la malhonnêteté et la violence. Ou toutes celles qui admettent et préconisent de la part de l'Etat, c'est-à-dire de la collectivité, des actes qui seraient qualifiés crimes ou délits s'ils étaient accomplis par des particuliers, et qui les admettent et préconisent afin de protéger cette collectivité contre les exactions des individus et en retour protéger les individus, en tant que membres de la collectivité, contre les exactions de certains groupes ou d'autres individus.

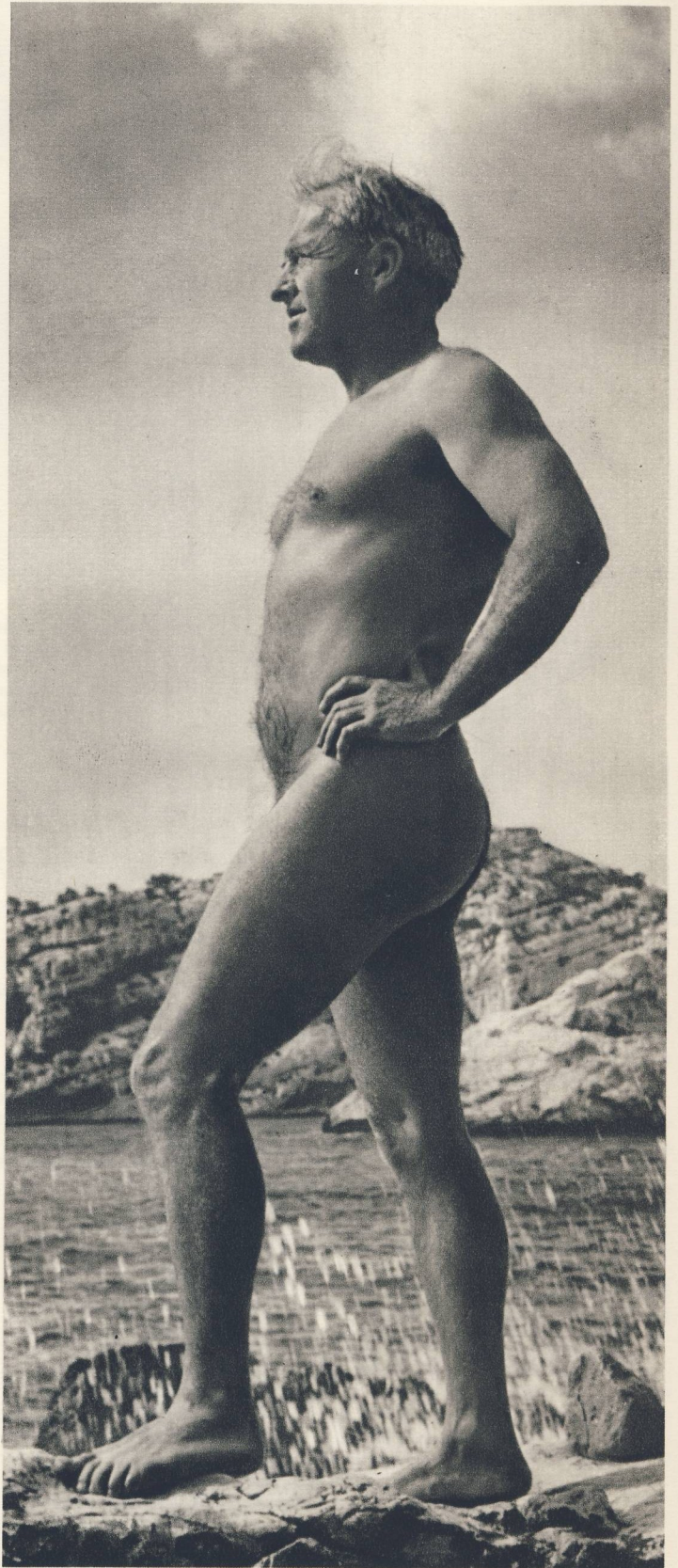
On voit combien il est difficile de savoir guider les instincts de l'homme, de l'éduquer vraiment en prenant en main avant leur éveil, ses instincts encore en sommeil, de façon à les éloigner de la situation d'instincts et les diriger vers celle de réactions acquises. Si on réalise cette transformation, on pourra guider totalement le développement des réactions. Mais il importe de savoir s'y prendre à temps, et de ne créer aucun heurt. Pour cela il faut n'avoir pas laissé se développer des tabous ou des prescriptions antérieurement à cette prise en charge des instincts à diriger. Et c'est là œuvre que la plupart des parents sont incapables d'entreprendre, par ignorance psychologique et biologique et par inaptitude à la comprendre et à quitter le cercle fermé d'idées dans lequel ils vivent depuis leur enfance. Rares sont ceux qui pensent avec Péguy qu'on « n'est pas un homme si l'on n'a pas au moins une fois en sa vie tout remis en cause ».

Cependant il ne serait point sage de désespérer. A l'heure actuelle, seule une élite extrêmement peu nombreuse peut comprendre et appliquer une telle méthode ; entre les mains de la majorité des humains elle irait juste à l'opposé du but proposé parce qu'ils ne sauraient pas doser et nuancer les méthodes. Mais si l'humanité a mis 10 millions d'années à passer du stade de l'oréopithèque des carrières de lignite de Toscane au stade de l'« homo sapiens », il est permis d'espérer que dans quelque 10 autres millions d'années, l'actuel homo sapiens sera devenu un superhominien qui comprendra à sa vraie valeur ce que quelques uns seulement peuvent aujourd'hui concevoir et que l'humanité sera enfin proche de l'équilibre vrai et que « créée à l'image de Dieu » elle cessera enfin de déformer sa propre apparence par une sottise détérioration de tout ce qui est mis à sa disposition pour utiliser au mieux ses impressions immédiates et ramener à leur sage activité les instincts qui la poussent.

AVIS A NOS ABONNÉS

Malgré son important tirage, les N^{os} de notre revue, tous sans exception, sont très rapidement épuisés. **VIVRE D'ABORD !** étant une revue de collection, certains de nos lecteurs ou abonnés nous réclament les N^{os} qui leur font défaut. Il est rare que nous puissions leur donner satisfaction. En conséquence, nous conseillons très vivement à nos fidèles abonnés de nous faire part de leur désir de continuer à recevoir notre revue dès l'avis de fin d'abonnement qu'ils trouvent dans le dernier N^o auquel ils ont droit.

Ne pas omettre de nous faire parvenir la somme de cinquante francs pour tout changement d'adresse.



M. Fize, le vaillant organisateur du Centre de Villata, prêche d'exemple. Quelle belle allure que la sienne ! Quelle expression de force, de volonté et de santé se dégage de toute sa personne !

Cet animateur, qui a plus de cinquante ans, a toujours consacré son temps en faveur d'idées saines et généreuses. Il est le type du parfait gymnosophe.



Photo Best - Anvers

A Liège, dans la pudibonde Belgique, « Le Taureau » de Mignon, trône en bordure d'un parc public depuis plus d'un demi siècle.

Les détails anatomiques de l'homme et de l'animal, de grandeur nature, ne choque personne sur une place publique : mais peut-être scandaliseraient-ils quelques « moralistes » qui les verraient reproduits ici !

ÉTUDE

Outrage et attentat à la Pudeur

par Roger DOUBLIER, avocat au Barreau de Nice, ancien magistrat.

Nous exprimons notre gratitude à M^e Doublie d'avoir bien voulu confier à VIVRE D'ABORD la publication de cette étude si importante concernant les délits contre les bonnes mœurs.

Avant la campagne entreprise par notre revue en faveur de la réhabilitation du corps humain, la pratique gymnique était considérée comme un acte contraire aux bonnes mœurs. Il n'en est plus ainsi maintenant.

Cependant la situation légale de cette pratique n'est pas encore très nettement déterminée et sa tolérance n'est pas officielle mais officieuse.

Le jeune et brillant avocat du Barreau de Nice, M^e Doublie ancien magistrat très savant en matière de jurisprudence, parfaitement au courant du mouvement gymnique est tout particulièrement qualifié pour instruire d'une manière précise les adeptes de ce mouvement, et aussi le public, de ce qu'est véritablement l'outrage public à la pudeur.

Nous souhaitons qu'une telle étude serve à établir une discrimination entre la pratique raisonnable de la gymnité intégrale et certaines exhibitions qui n'ont aucun rapport avec elle.

M. K. M.

La dernière statistique à notre connaissance (1) révèle qu'en France, sur 4.751 délits contre les mœurs ayant fait l'objet de poursuites en 1955, 2.400 étaient des outrages publics à la pudeur.

Un nombre aussi important justifierait à lui seul une étude particulière de cette infraction, mais une telle étude est d'autant plus nécessaire du fait que le Code Pénal se borne à indiquer la sanction sans aucunement préciser les éléments du délit, et malgré l'abondante jurisprudence que suscite ce dernier, aucune loi postérieure au Code n'est venue davantage en définir les contours.

« Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 4.000 à 48.000 francs » (2).

Tel est dans notre arsenal législatif, l'unique texte à ce sujet.

Certes il s'explique et s'éclaire par ceux relatifs aux autres infractions contre les mœurs, notamment par les articles 331 et suivants du Code Pénal, qui régissent le **viol**, « introduction du membre viril dans les organes sexuels de la femme » (3), sans le consentement de celle-ci, et l'**attentat à la pudeur**, acte impudique que l'on commet, lui aussi, « exercé directement sur une personne » (4), créant un contact entre l'auteur et la victime. On en déduit par élimination que le domaine de l'**outrage** commence lorsque la pudeur est

offensée en dehors de tout contact entre les corps. Il n'y aura cependant qu'un **outrage aux bonnes mœurs**, prévu et puni par les articles 119 à 129 du décret-loi du 29 juillet 1939, si l'offense est réalisée par des « écrits, dessins, affiches, gravures, peintures, photographies, films ou clichés, matrices ou reproductions photographiques, emblèmes ou images..., chants, cris ou discours » (5). Il ne reste alors, pour constituer l'**outrage à la pudeur**, que les relations visuelles entre personnes vivantes.

A la délimitation ainsi obtenue en éliminant les actes qui forment d'autres infractions, la Jurisprudence a apporté quelques précisions complémentaires, qui dessinent davantage, en le restreignant encore, le champ d'application de l'outrage public à la pudeur.

Nul n'a jamais mis en doute qu'il doive s'agir de personnages humains.

Mais outrager la pudeur de quelqu'un ce pourrait être aussi bien, sinon plutôt, le regarder que se montrer à lui. La pudeur est « un retour de l'individu sur lui-même et le sentiment qu'il a de la nécessité de se préserver » (6). Ce réflexe de défense de ce qu'il y a de plus intime en nous discernable d'ailleurs sur le plan psychique autant que sur le plan physique, jouera surtout, physiquement, contre qui nous voudrait voir sans notre accord. C'est la révolte de Suzanne au bain, surprise par

Le 31 août 1461, Louis XI, roi de France fit son entrée à Paris en compagnie de Charles le Téméraire. A la Fontaine du Ponceau, trois jeunes filles nues, choisies parmi les plus belles, furent offertes en spectacle au roi très chrétien qui n'en fut point choqué.

Autre temps, autres mœurs !



les vieillards. Mais la Jurisprudence française ne condamnerait pas les vieillards; peut-être Suzanne! On peut s'en étonner; c'est ainsi. Violer l'intimité d'un être ou d'un couple en collant un œil à la serrure, monter sur une échelle pour plonger malicieusement chez le voisin ou utiliser quelque élévateur mécanique (7), en appelant même à se réjouir quelques autres personnes, rien de tout cela n'est puni comme outrage à la pudeur. Chacun sait, depuis que Courteline a exercé sa verve à ce propos (7), que la personne atteinte par les regards sera parfois inculpée, les voyeurs jamais. Le texte de l'article 330 le permettrait certainement, mais la Jurisprudence est trop fermement établie en faveur des curieux pour qu'il soit raisonnable de seulement rêver que des critiques l'ébranleraient. Le coupable éventuel sera donc toujours celui qui se laisse voir, non celui qui regarde: ce sera un « témoin », qui deviendra parfois la « victime ».

Pour qu'il soit considéré comme tel, La Palisse l'eût dit, le spectacle doit outrager sa pudeur. On ne peut croire que ce soit le cas lorsque, sachant à l'avance ce qu'il verrait, il s'en est volontairement rendu témoin, lorsqu'il a consenti à subir la vision dont il se prétend ou dont on prétend qu'il est outragé. Ce consentement devra pourtant avoir été donné en connaissance de cause et par un témoin ayant capacité suffisante pour l'accorder. A priori déjà, la question n'apparaît pas aussi simple que l'évidence de son principe aurait pu le laisser croire. En outre, elle domine tout le problème de l'outrage public à la pudeur, dont on conçoit mal qu'il puisse exister si nulle pudeur n'est effectivement outragée. Aussi devons-nous d'abord examiner, dans un **premier chapitre**, si vraiment le **non-consentement de la victime** est un élément constitutif de ce délit et dans quelles conditions.

Un autre élément constitutif essentiel semble devoir résulter du mot « public », ajouté après « outrage » dans le texte de l'article 330. Pour toutes les infractions contre les mœurs, sauf celle-ci, le législateur a adopté une rédaction où cet adjectif ne figure pas. On se trouve donc en présence d'un élément d'autant plus remarquable qu'il affecte spécialement ce délit. On doit apparemment l'entendre comme une condition d'existence qui s'ajoute aux autres. Il faudra s'en assurer

Le 31 août 1461, Louis XI, roi de France fit son entrée à Paris en compagnie de Charles le Téméraire. A la Fontaine du Ponceau, trois jeunes filles nues, choisies parmi les plus belles, furent offertes en spectacle au roi très chrétien qui n'en fut point choqué. Autre temps, autres mœurs!



Photo Carl

« Mais outrager la pudeur de quelqu'un ce pourrait être aussi bien, sinon plutôt, le regarder que de se montrer à lui ». R. Doublier.
La pudeur — la fausse — ne peut s'émouvoir que parce que certains sentiments bas et vulgaires l'éveillent. Car, la pudeur réelle, la vraie, ne peut être outragée par le spectacle beau et sain du joli corps d'une jeune fille comme celui que nous offrons ici à nos lecteurs.

dans un **deuxième chapitre**, consacré à la **publicité** nécessaire pour que l'outrage à la pudeur devienne punissable.

Puis il faudra nécessairement se demander enfin, lorsque les conditions précédentes sont réalisées, quelles visions constituent des outrages publics à la pudeur. Cette recherche de l'**élément matériel** de l'infraction fera l'objet d'un **troisième chapitre**.

Ce n'est pas déflorer le sujet de dire dès à présent que nous aurons quelques surprises à propos de cet élément matériel, différemment apprécié selon toutes sortes de circonstances, où la valeur du consentement et l'étendue éventuelle de la publicité entrent notamment en jeu. Les trois éléments en viennent à se combiner, à interférer les uns sur les autres, et les variations de l'élément matériel pris en considération ne peuvent, semblent-il, s'expliquer et entrer dans un système un peu cohérent qui justifie et coordonne les solutions adoptées par la Jurisprudence, qu'en apportant certaines **nuances nécessaires** à la conception classique de l'outrage public à la pudeur. Le **quatrième chapitre** s'efforcera de les dégager avant que nous essayions de tirer, sur le plan pratique, une **conclusion**.

CHAPITRE PREMIER

Le non-consentement

Dans l'ancien Droit, le consentement des partenaires était sans influence sur l'existence des infractions contre les mœurs. Ces dernières pouvaient être réprimées au nom d'un point de vue moral objectif. On sanctionnait même, et depuis longtemps (8), avec une sévérité très grande (9), le péché solitaire ou commis avec un animal (10). Il



Tintoret. La chaste Suzanne et les vieillards. Musée de Vienne.
 «...C'est la révolte de Suzanne au bain, surprise par les vieillards. Mais la jurisprudence française ne condamnerait pas les vieillards : peut-être Suzanne ! » R. Doublier

n'est donc pas surprenant qu'on ait également puni, sous l'inculpation de « désordre des mœurs » (11), dès lors qu'elles n'étaient pas rendues licites par l'autorisation sociale résultant du mariage, « la luxure et les conjonctions charnelles, même librement consenties » (11).

Mais lorsque le Droit se sépare de la Religion et, d'une façon visible dans les textes, en ce qui concerne la France, depuis la rédaction du Code Pénal, l'optique change. Ce que l'on veut réprimer, c'est le tort causé à autrui par une atteinte sans cause à sa liberté sexuelle ou à sa pudeur (12). Le consentement de la « victime » prend alors une importance primordiale. On le constate à propos de toutes les infractions contre les mœurs.

En effet, viol dit violence. « La violence est l'essence même du viol » (13). Certes, la Jurisprudence admet qu'il y a violence, non seulement lorsque la femme a résisté, mais aussi lorsque l'homme a profité de son sommeil (14) ou d'une syncope (15). Mais, de toute manière, la femme n'a pas consenti.

De son côté, l'attentat à la pudeur sans violence n'est puni (16) que s'il est consommé ou tenté sur un enfant de moins de quinze ans, ou par un ascendant sur la personne d'un mineur non émancipé par le mariage, ou sur un mineur du même sexe que le coupable. Dans les deux derniers cas, on peut penser que, soit l'identité du sexe, soit l'autorité de l'auteur, rendent le consentement plus facile à surprendre : il n'est donc valable que si celui qui le donne a 21 ans. Dans le premier cas, il est évident qu'un enfant de moins de 15 ans ne saurait pas à quoi il consent. Mais dès que le consentement est considéré comme valable, il n'y a plus de délit.

De même l'enlèvement de mineure n'est puni (17) que s'il est commis avec violence ou si la mineure avait moins de dix-huit ans. Au surplus, tant dans ce dernier cas que lorsque, non consentante à l'origine elle finit par le devenir, si elle épouse son ravisseur « celui-ci ne pourra être poursuivi que sur la plainte des personnes qui ont qualité pour demander l'annulation du mariage et ne pourra être condamné qu'après que cette annulation aura été prononcée » (17). Il s'agit donc bien uniquement de laisser libre la volonté de la mineure

ou de ceux ayant autorité morale sur elle. N'est punie que l'atteinte à cette liberté.

On en peut conclure, avec l'unanimité des auteurs, que « la loi ne s'inquiète pas de l'acte impudique en lui-même. Le Code Pénal ne prévoit et ne punit le viol, l'attentat à la pudeur et l'enlèvement que lorsqu'ils sont commis, soit contre des enfants présumés incapables de consentir, soit contre la volonté de la partie lésée » (18). « Ce que le Code Pénal incrimine dans l'attentat aux mœurs, ce n'est pas l'acte immoral en soi, c'est l'atteinte injuste portée à la liberté d'autrui » (19).

Bien que l'article 330 ne le dise pas, il en doit être nécessairement de même pour l'outrage public à la pudeur, du même groupe que les infractions précédentes et moins grave. Là encore, il faut certainement, pour constituer le délit, une violence à la volonté de quelqu'un, en l'espèce le fait de lui infliger, sans son consentement, la vision d'une personne humaine dans une attitude impudique.

Telle est bien depuis plus d'un siècle (20), la position de la Jurisprudence, du moins si les actes ont été accomplis dans un lieu privé et parfaitement clos.

On pourrait aller plus loin et soutenir que si quelqu'un entre dans l'appartement, la maison, la propriété ou sur le terrain d'un particulier à l'insu ou contre le gré de l'occupant, il ne pourra pas se plaindre s'il y découvre un spectacle qu'il ne s'attendait pas à rencontrer ; ceux qui lui auront donné involontairement ce spectacle ne seront pas coupables d'outrages publics à la pudeur. Mais c'est un autre problème.

On suppose pour l'instant que le visiteur, dûment informé à l'avance des actes dont il sera le témoin, a accepté de l'être, a consenti. S'il avait la capacité nécessaire pour donner ce consentement les actes aussi luxurieux soient-ils ne sauraient constituer un outrage à la pudeur. Ce délit est nécessairement défini par rapport à une personne. Si nul ne le ressent, où se trouve l'outrage ? En consentant à le subir, le témoin a implicitement admis qu'il n'en éprouvait pas d'offense. On ne comprendrait pas qu'il prétende, ou que l'on prétende pour lui, ensuite, que sa pudeur a été outragée. En conséquence, le consentement du témoin volontaire supprime l'infraction.

Les diverses juridictions françaises ne cessent de l'affirmer (21) et, dans les pays voisins, il est dit également: « Attendu que le délit d'outrage public à la pudeur exige qu'il soit fait violence aux sentiments de pudeur de quelqu'un, en lui imposant, contre sa volonté, un spectacle de nature à blesser cette pudeur » (22).

Il en est ainsi même lorsque les actes sont nettement obscènes. Un gérant d'hôtel procurait à qui voulait, dans son établissement et moyennant rétribution, le spectacle d'exhibitions galantes par deux filles publiques. Le Parquet n'a sans doute pas cru possible de poursuivre pour outrage public à la pudeur et a inculpé ledit gérant de proxénétisme. La Cour d'Appel de Paris (23) a estimé qu'il ne tombait pas sous le coup de l'article 335 du Code Pénal, « attendu qu'on ne saurait tenir pour acte de prostitution les exhibitions de femmes nues en des poses obscènes » (23). M. le professeur Huguency, commentant cet arrêt (23), déclare qu'il doit être approuvé et ne suggère nullement que l'incrimination eût pu être convertie en celle d'outrage public à la pudeur. L'arrêt précisait en effet que des exhibitions lascives avaient lieu « pour le plaisir et aux frais des spectateurs ». Ils avaient été avertis de la nature du spectacle, l'avaient voulu, leur consentement empêchait que cette dernière infraction soit, elle aussi, constituée.

Il reste à savoir à partir de quel âge le consentement devient valable et innocente l'auteur de l'acte. Nous examinerons donc cette influence de l'âge sur le consentement de la victime, avant de nous apercevoir avec une certaine surprise que la Jurisprudence, contournant subrepticement la construction laborieusement édifiée, en arrive parfois à la rendre inutile en se passant tout simplement de victime.

Section I - L'âge de la victime

L'article 330, dont on sait qu'il ne donne même pas la définition de l'outrage public à la pudeur, ne précise évidemment pas davantage à partir de quel âge est valable le consentement d'un témoin.

La Jurisprudence en a autrefois déduit qu'il était valable, quel que soit l'âge des enfants qui donnent ce consentement (24). M. Combaldeu soutient au contraire que seules ne tomberaient pas sous le coup de la loi « les pratiques ayant lieu entre personnes majeures » (25).

Les deux opinions semblent également excessives, mais une seule décision jurisprudentielle, à notre connaissance, a donné quelques explications à ce sujet. C'est celle du Tribunal correctionnel de Gand, précitée, du 31 décembre 1931 (26). Le prévenu s'était livré à des exercices physiques, entièrement nu, dans un lieu parfaitement clos par des palissades à travers lesquelles aucun regard étranger ne pouvait l'atteindre; mais il avait admis, comme témoins de ses exercices, deux enfants de neuf et douze ans. Le Tribunal après avoir rappelé que « le délit exige qu'il soit fait violence aux sentiments de pudeur de quelqu'un en lui imposant... », précise « que tel n'est pas le cas lorsque pareil spectacle est offert à des témoins volontaires, pour autant, toutefois que ces témoins aient l'âge et le discernement nécessaires pour consentir valablement à y assister; que, dans l'espèce, la minorité des enfants M., âgés respectivement de 9 et 12 ans au moment des faits viciait manifestement le consentement que le prévenu aurait pu alléguer de leur chef ». Mais que faut-il entendre par « âge et discernement nécessaires » ?

S'agit-il du discernement pénal, comme dans le cas où les mineurs sont, non pas les victimes, mais les auteurs d'actes délictueux quelconques ? D'après cette interprétation, qui est celle de M. Vandamme (27), les mineurs de moins de treize ans, qui bénéficient d'une présomption absolue d'irresponsabilité pénale, fondée sur une présomption absolue de défaut de discernement, seraient absolument incapables de donner un consentement valable à un outrage à la pudeur commis à leur encontre; quant aux mineurs de treize à dix-huit ans, le Tribunal apprécierait leur discernement à ce propos, de même qu'il l'apprécie pour décider souverainement s'il y a lieu ou non de prononcer contre eux une condamnation pénale, lorsqu'ils sont inculpés (28).

Mais l'analogie entre les deux situations est assez lointaine. Il est beaucoup plus grave de prononcer une condamnation pénale contre le mineur que d'admettre la validité de son consentement à une vision plus ou moins choquante pour lui.

D'autre part on comprendrait mal que le mineur, dès qu'il a quinze ans et consent, puisse livrer son corps à tous les attouchements ou en effectuer sur d'autres sans qu'il y ait attentat à la pudeur, ou même s'abandonner à l'acte sexuel complet sans qu'il y ait viol, et ne puisse pas consentir à simplement regarder celui qui ne commettrait pas de délit en le caressant et en le possédant. Faudrait-il aller jusqu'à l'attentat ou l'accouplement pour éviter la répression ? L'absurdité est telle qu'il faut nécessairement conclure que le mineur de plus de quinze ans peut également consentir à un outrage à la pudeur, quelle que soit l'obscénité de l'acte dont il est le témoin volontaire (29).

Une telle solution, déjà plus satisfaisante en logique que les précédentes, encourt cependant le reproche de ne pas tenir compte

du rapprochement possible avec une autre infraction, celle constituée par les actes « favorisant ou facilitant la débauche ou la corruption de la jeunesse » (30), ce que l'outrage à la pudeur peut-on soutenir, risque d'être parfois.

On sait que, sous l'inculpation d'excitation à la débauche, le coupable peut être poursuivi, malgré le consentement du mineur, lorsque ce dernier a moins de seize ans s'il s'agit d'un délit occasionnel et même lorsqu'il a de seize à vingt et un ans s'il s'agit d'un délit d'habitude (30). Si les actes incriminés sont des visions d'êtres humains vivants, on peut concevoir de les relever sous la qualification d'outrage public à la pudeur, lorsque les autres éléments de cette infraction se trouvent réunis en conservant pour limites à la validité de la victimes les âges indiqués à propos de l'excitation de mineurs à la débauche: le consentement ne serait donc valable qu'à partir de seize ans pour un outrage unique et de vingt et un ans pour des outrages répétés.

Mais pour qu'il en soit ainsi, les actes doivent pouvoir être considérés également comme excitation à la débauche, faute de quoi l'emprunt ne se justifierait plus, ce qui suppose la réunion de deux conditions particulières.

La première est négative. Il faut qu'il n'y ait pas une attraction personnelle entre l'auteur et la victime. En effet, disent la Jurisprudence et la Doctrine, « la personne qui satisfait avec un mineur ses propres passions n'est pas coupable d'excitation à la débauche lorsqu'il s'agit d'une séduction **directe et personnelle**, d'un **sentiment** partagé s'exprimant par des relations sexuelles naturelles, quelle que soit l'influence corruptrice que ces relations peuvent avoir sur le mineur (31)... Des **relations sexuelles** avec un mineur ne constituent donc pas,

Incontestablement, l'expression du visage donne son caractère à la nudité. Cette photographie en est la preuve indiscutable.

Photo Bonderer, Zurich



à elles seules, le délit d'excitation à la débauche. Si le mineur, non descendant du coupable, a plus de quinze ans et consent, elles ne constituent pas davantage un attentat à la pudeur, la participation du mineur à l'acte interdisant de voir dans sa présence la publicité requise comme élément constitutif de ce délit » (32). Si la mineure de plus de quinze ans consent à l'acte sexuel complet, il n'y a donc aucune infraction. On est bien obligé de dire encore que si, poussée par cette même impulsion d'un « sentiment partagé », elle accepte seulement les joies de la demi-vierge, son compagnon ne saurait devenir coupable d'attentat à la pudeur ou d'excitation à la débauche parce qu'il a respecté sa volonté. Et il serait tout aussi paradoxal de prétendre à l'existence d'un outrage à la pudeur si ce compagnon a accepté une réserve plus grande, la mineure exigeant qu'il ne la touche pas, limitant son consentement à le voir entièrement nu, même se livrant sur lui-même à des actes inconvenants. Dans le cas de relations visuelles susceptibles d'être considérées comme excitation de mineurs à la débauche mais ne l'étant pas parce que réalisées uniquement entre deux personnes (33) de sexe différent et non parentes en ligne directe, on en revient donc à la règle précédente, qui rend efficace le consentement de la victime dès que celle-ci a plus de quinze ans.

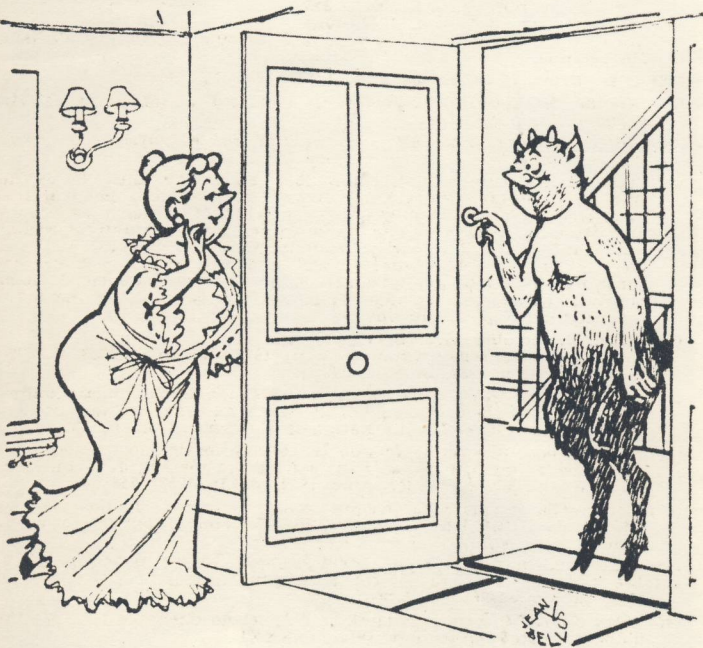
Dans les autres cas — et c'est la deuxième condition particulière à l'excitation de mineurs à la débauche, — il faut encore pour permettre l'inculpation de ce chef que l'acte incriminé soit obscène. La Jurisprudence déclare qu'il peut s'agir d'un acte obscène quelconque (34). On n'a pas de doute sur le caractère lorsque le coupable accomplit devant le mineur avec quelqu'un d'autre, l'acte sexuel lui-même (35). Mais on peut se demander où est la limite et si, notamment, la nudité intégrale doit être considérée comme obscène.

Cela semblerait a priori étonnant, alors que tous les enfants peuvent contempler, dans les jardins de Paris, des statues qui ne laissent pas grand-chose à ignorer du corps féminin et, dans de nombreuses villes de province, qui laissent encore moins à ignorer l'anatomie masculine, comme la Fontaine du Soleil, sur la plus grande place de Nice. Aussi la Cour de Cassation a-t-elle reconnu que la nudité ne constitue pas le délit d'excitation de mineurs à la débauche, dans une affaire où l'inculpé avait fait déshabiller des jeunes filles chez lui, pour les photographier complètement nues, « attendu que le fait de photographier une femme dévêtue ne présente pas en soi et à lui seul le caractère d'un acte ou d'une occasion de débauche, alors qu'aucune autre circonstance de nature à lui imprimer ce caractère n'a été constatée par le juge du fait » (36). Si les photographies n'avaient pas été prises, la solution n'aurait pu changer, bien au contraire.

Mais on verra, dans le troisième chapitre ci-après, que la nudité intégrale peut fournir l'élément matériel de l'outrage public à la pudeur. C'est même le plus fréquent. Il faut alors se poser à nouveau la question

J'espère que le concierge ne vous a pas vu monter ?

Dessin de Belus. Extrait de « Pourquoi pas ». Bruxelles.



de la validité du consentement. Il n'est pas possible d'emprunter ses règles d'âge au délit d'excitation de mineurs à la débauche, puisque la simple nudité ne saurait, en elle-même, être considérée comme telle. Faut-il en revenir encore aux règles concernant le viol et l'attentat à la pudeur, ou n'est-ce pas l'occasion d'utiliser la Jurisprudence qui admet la validité du consentement quel que soit l'âge des témoins (24) ?

C'est bien ce que laisse entendre avec nuance, le jugement du Tribunal correctionnel de Gand, précité (26) : « Attendu », dit-il que le prévenu « n'a pas même requis l'autorisation préalable de la mère des mineurs pour appliquer des théories qui heurtent les règles morales communément admises et qu'il savait donc devoir, très probablement, encourir la désapprobation de Mme M. ».

En faut-il conclure que l'autorisation des parents peut valider le consentement donné par leurs enfants mineurs, lorsque ces derniers sont les témoins d'un acte susceptible d'outrager leur pudeur ? Il n'existe rien de tel à propos du viol ou de l'attentat à la pudeur, réprimé au contraire plus sévèrement lorsque les parents en sont auteurs ou complices. Pour comprendre et justifier l'idée du Tribunal de Gand, des distinctions s'imposent.

Dans la nudité, même intégrale, du moins lorsqu'elle n'est accompagnée d'aucun geste lascif ou attitude équivoque, il n'y a pas d'élément de perversion (36). Certains considèrent au contraire la pratique de la nudité en commun comme une méthode d'éducation souhaitable et bienfaisante, capable notamment de « faire renaitre puissamment dans les cœurs les idéaux de beauté, de santé physique et morale » (37); santé physique, car « la nudité, indispensable pour prendre des bains d'air et de lumière, a, de surcroît, une conséquence heureuse en ce qu'elle éveille chez celui qui la pratique le désir de courir, de sauter et de jouer; il semble que le corps, en reprenant contact avec son élément naturel, l'air, bénéficie instantanément d'une vitalité plus grande » (37); santé morale, car la nudité est par elle-même une éducation sexuelle qui préservera l'enfant de toute curiosité malsaine » (38). Aussi est-il tout au moins permis de dire, avec le Tribunal civil de Grenoble (39), que les activités nudistes ne sont « pas des actes contraires à la morale » et « qu'on peut être partisan ou adversaire du nudisme, que c'est là pure affaire d'appréciation » (39). En ce qui concerne les enfants, cette appréciation revient tout naturellement aux parents. Il leur est parfaitement loisible de s'opposer à de telles activités, — et les tiers qui passeraient outre à leur refus seraient punissables, — mais tout aussi bien de décider que leurs enfants doivent, nus eux-mêmes, assister dès le plus jeune âge aux jeux et sports pratiqués par les adultes des deux sexes en état de nudité intégrale. Et, de fait, l'exemple de tous ceux dont les rires clairs égayaient les camps nudistes confirme qu'une telle initiative n'a rien de pernicieux. Nous y reviendrons dans le quatrième chapitre. Puisqu'il n'en résulte aucun dommage pour les enfants, cette latitude de choisir librement dans ce domaine entre incontestablement dans le droit moral des parents, leur droit et leur devoir d'éducation. Ils doivent évidemment se garder de choquer ceux qui sont d'avis contraire. Ne peuvent donc participer à leurs réunions que leurs propres enfants ou ceux des autres adeptes consentants. Dans cette optique, la remarque incorporée au jugement du Tribunal correctionnel de Gand s'éclaire et s'harmonise entièrement avec toutes les autres décisions. Elle est confirmée par la pratique constante, l'autorité sociale ne songeant aucunement à interdire l'accès des centres nudistes aux nombreux enfants qui les fréquentent et s'en trouvent d'ailleurs fort bien.

Finalement, la réponse fixant l'âge rendant valable le consentement de la victime d'un outrage public à la pudeur n'est pas simple. En résumé, si les actes retenus comme outrage peuvent former aussi l'élément matériel du délit d'excitation de mineurs à la débauche, l'outrage public à la pudeur sera constitué, malgré le consentement du mineur, si ce dernier a moins de quinze ans dans le cas de rapports directs entre lui et l'auteur de l'acte et moins de seize lorsque le consentement n'a pas été obtenu directement (hypothèse applicable à un spectacle de théâtre) et enfin jusqu'à vingt et un ans si les outrages dans ces dernières conditions sont répétés. En revanche, si les actes ne sont pas susceptibles, par leur nature d'être considérés comme excitation de mineurs à la débauche (et c'est le cas de la simple nudité), le délit d'outrage public à la pudeur ne sera pas constitué, quel que soit l'âge du mineur, lorsque son consentement est corroboré, sinon même remplacé par celui de ses parents.

Quoi qu'il en soit, et même si l'on n'adopte pas exactement les limites d'âge ci-dessus, le consentement de la « victime » a, dans cette matière, une importance considérable. Il devrait en résulter que l'outrage à la pudeur exige, pour être constitué, l'existence d'une victime outragée.

Section 2 - Nécessité d'une victime.

Le meilleur moyen de savoir que cette victime existe, c'est-à-dire que quelqu'un a réellement eu sa pudeur outragée, ce serait de

demander qu'il porte plainte. Mais les infractions dont le Code subordonne la répression à une plainte sont limitativement désignées et ne comprennent pas l'outrage public à la pudeur. Nous verrons d'ailleurs, dans le quatrième chapitre qu'une telle exigence serait peut-être excessive.

Mais, si nous ne souhaitons pas une modification de la loi ni de la Jurisprudence sur ce point, il en est un autre, que le texte de l'article 330 appelle et dont il semble impossible qu'il ne s'impose pas un jour : quoique la répression puisse être mise en mouvement sans plainte de la victime, encore faut-il que cette victime existe. Le Ministère public devrait avoir à démontrer qu'une pudeur a réellement été outragée par les actes qu'il relève.

La Jurisprudence a semblé le dire un certain temps, par exemple lorsqu'elle a refusé de prendre en considération la plainte formulée avec constitution de partie civile par le « Comité bordelais de vigilance pour la protection morale de la jeunesse et la répression de la licence des rues », contre les exhibitions immorales dans les baraques foraines, attendu « qu'il est assez difficile de concevoir qu'une personne morale, qui n'est qu'une abstraction, ait une pudeur susceptible de souffrir d'exhibitions et de spectacles qu'elle ne peut percevoir » (40).

La façon dont le motif est rédigé lui enlève peut-être un peu de sa force, car il est trop aisé d'admettre que l'être moral agit au nom de personnes physiques réelles. Ce qu'a dû sans doute vouloir dire à plusieurs reprises la Cour de Cassation, c'est qu'il n'était aucunement établi qu'ait souffert la pudeur des personnes physiques ayant assisté au spectacle. Ces dernières auraient dû elles-mêmes, sinon porter plainte, du moins faire connaître leur indignation. Si nul n'est offensé, l'outrage est inexistant.

Le bon sens le plus élémentaire ou l'analyse la plus poussée conduisent tous deux à cette même conclusion, qui est d'ailleurs celle proposée aux agents de la Sûreté Nationale. Leur manuel professionnel donne la définition suivante : « L'outrage public à la pudeur est un délit puni... Il consiste à **offenser**, par des actes obscènes ou impudiques, **la pudeur de celui qui en est le témoin involontaire** » (41).

On ne saurait mieux dire. Mais le porteur du manuel contenant cette phrase, parfaite et très claire, vous enverra bel et bien en correctionnelle, s'il vous rencontre nu sur une plage ou dans un bois, sans que nul autre que lui ne vous ait vu et sans se croire obligé de dire que sa propre pudeur a été offensée (nous en trouverons hélas ! de nombreux exemples dans le deuxième chapitre). Quant au Tribunal correctionnel, à moins que ce soit celui de Toulon (42), il se référera à des précédents plus ou moins justifiés et condamnera (43).

Contre l'illogisme d'un outrage sans victime outragée, que le texte et l'esprit de l'article 330 n'exigent en aucune manière, les gymnosophes protestent depuis longtemps avec toute l'ardeur de leur foi. Maître Jean Eynard, notamment, a consacré à cette question de brillantes chroniques (44), sous l'angle particulier du nudisme. L'une d'entre elles conclut : « Le jour où un véritable plaignant déclarera sa pudeur outragée à la vue inattendue d'une saine fille à la peau toute brunie, nous admettons qu'il puisse réclamer l'appui de la Justice contre un tel forfait ; mais qu'on ne voie plus de jugements rendus sur la seule foi d'un procès-verbal de gendarmerie, hors toute plainte de témoin... Ainsi la notion de pudeur outragée rentrera dans les limites dont on n'aurait jamais dû la faire sortir » (45).

Ce vœu, valable sans doute pour le nudisme sain et sportif, ne saurait être soutenu pour l'outrage public à la pudeur en général. Nous l'avons dit et nous reprendrons le problème, avec ses nuances, dans le quatrième chapitre. A défaut d'une « plainte de témoin », le Ministère public devrait au moins démontrer que ce témoin existe, n'était pas consentant et a ressenti l'outrage. La simple logique et l'article 330 lui-même l'exigent.

Si la « notion de pudeur outragée » est sortie de ses limites légales, contrairement aux conséquences qui devraient découler des règles admises à propos du consentement de la « victime », c'est par une déformation et une hypertrophie de la notion de publicité, second élément constitutif classique de l'outrage public à la pudeur. Nous allons essayer de le montrer.

(1) Revue de Sciences Criminelles 1957, p. 65 et 72.

(2) Article 330 du Code Pénal

(3) GOYET : Précis de Droit pénal spécial (Lib. Sirey, 1941), p. 348.

(4) GOYET, op cit., p. 343

(5) Sur un outrage par l'ouïe : Dijon, 29 janvier 1949 (Rev. Sc. Crim., 1949, p. 345, note Huguency).

(6) Max SCHELER : La pudeur (Editions Montaigne, 13 qual de Conti, Paris, 1952), p. 49.

(7) COURTELINE : L'Article 330

(8) L'Ancien Testament contient l'ordre suivant : « Si un homme a commerce avec une bête, il sera puni de mort ; et vous tuerez la bête. Si une femme s'approche de quelque bête pour se prostituer à elle, tu tueras la femme et la bête » (Lévitique, XX, 15 et 16).

(9) « Une jeune fille de Toscane se fit couvrir par un chien, du temps de Pie V, et à Paris, en octobre 1601, on trouva une femme qui avait eu affaire à un chien ; l'application de la loi fut requise et par une sentence unanime du Parlement la femme et le chien furent brûlés vifs » (FORBERG : Manuel d'érotologie classique, René Bonnel, éditeur 8, rue Blanche, Paris, 1933, p. 199). Cpr Havelock ELLIS : Précis de psychologie sexuelle (Lib. Félix Alcan, 108 Boulevard Saint-Germain, Paris 1934, p. 206).

(10) Cpr en Droit musulman, BOUSQUET : La morale de l'Islam et son éthique sexuelle (Publié dans la collection « Bibliothèque de la Faculté de Droit d'Alger » par Maisonneuve, rue St-Sulpice, Paris, 1953), p. 50.

(11) JOUSSE : Traité de la Justice criminelle en France (Paris, 1771), tome 3, p.705 suiv.

(12) GARRAUD : Traité théorique et pratique de Droit pénal français (Tome V p. 483). Cpr Roger DOUBLIER : « Le consentement de la victime », dans « Quelques aspects de l'autonomie du Droit pénal » (Lib Dalloz, 1956), p. 187 suiv.

(13) GOYET : Droit pénal spécial (Lib. Sirey, 1941), p. 349.

(14) Cass. Crim. 25 juin 1857, D.P. 1857, 1, 314.

(15) Cass. Crim 31 décembre 1858, D.P. 1859, 5, 377.

(16) Article 331 du Code Pénal.

(17) Article 356 du Code Pénal.

(18) René TAHON Procureur Général près de la Cour d'Appel de Liège : Discours à l'audience solennelle de rentrée du 15 septembre 1951, p. 6 et 7.

(19) Note VANDAMME sous Crim. 10 novembre 1932 (D. 1933, I, 134). « Injuste », car il pourrait y avoir une atteinte « juste » à cette liberté : un époux à le droit d'essayer de contraindre l'autre à l'accomplissement de l'acte sexuel.

(20) Grenoble, 8 août 1855, D. 1856, 2, 227. Paris, 1^{er} mars 1888, D. 88, 2, 16.

(21) Cass. 14 novembre 1903, D. 1903, I, 592 ; et Paris 11 octobre 1930, S. 1931, 2, 44.

(22) Tribunal correctionnel de Gand, 31 décembre 1931, S. 1932, 4, 14.

(23) Paris, 3 janvier 1952 (Gaz. Pal. 19 mars 1952 et Rev. Sc. Crim. 1952, p. 453, note Huguency).

(24) Paris, 1^{er} mars 1888 ; D.P. 88, 2, 16.

(25) note au J.C.P. 1953, II, 7451.

(26) Sirey, 1932, 4, 14.

(27) note sous Crim. 10 nov. 1932, D. 1933, I, 135.

(28) Article 67 du Code pénal et article 2 de l'ordonnance du 2 février 1945 modifié par la loi du 24 mai 1951.

(29) Telle est d'ailleurs l'opinion, hautement qualifiée, de M. le Professeur VOUIN (Droit pénal spécial, p. 340).

(30) Article 334 bis du Code Pénal.

(31) Même si le prévenu se voit reprocher la séduction de six filles (Crim. 1^{er} mai 1854, D. 1854, I, 261, et Crim. 24 juillet 1937, Gaz. Pal. 1937, 2, 761).

(32) VOUIN : Droit pénal spécial, p. 340.

(33) On verra dans le chapitre suivant si, de toute façon, l'outrage public à la pudeur serait constitué sans que l'existence d'un « public » soit démontrée.

(34) Cass. Crim. 12 janvier 1867, S. 1867, I, 192.

(35) Cass. Crim. 26 décembre 1879, S. 1880, I, 328.

Pour d'autres cas d'excitation de mineurs à la débauche, voir :

Crim. 23 août 1855, D. 1855, I, 424.

« 7 juillet 1859, S. 1859, I, 534.

« 10 décembre 1869, D. 1870, I, 234.

« 18 novembre 1892, D. 1894, I, 198.

« 10 décembre 1896, D. 97, I, 269.

« 28 mars 1931, D.H. 1931, 253.

« 19 mars 1942, D.A. 1942, 101.

Tous sont infiniment plus graves que la seule nudité, qui n'a jamais été retenue.

(36) Cass. Crim. 11 décembre 1952, J.C.P. 1953, IV, 13.

(37) Kienné de MONGEOT : Beauté et libre culture (Editions de Vivre, Paris, 1931), p. 77 et 97.

(38) Docteur Pierre VACHET : La nudité et la physiologie sexuelle (Editions de Vivre), cité par K. de Mongeot, op. cit., p. 175.

(39) Trib. civil Grenoble, 9 décembre 1957 (La vie au soleil, N° 59, mai-juin 1958, p. 12). Une femme demandait le divorce parce que son mari fréquentait un club nudiste. Le Tribunal l'a déboutée, ajoutant aux attendus cités au texte « que la femme ne saurait reprocher à son mari d'être d'un avis différent du sien, d'autant plus qu'il n'est nullement établi que le mari se livrait au camp à des actes contraires à la morale ; qu'enfin on ne voit pas comment la femme pourrait reprocher à son mari de se livrer sans elle à ses occupations favorites puisqu'il l'avait invitée à y participer avec lui ».

(40) Crim. 18 octobre 1913, S. 1820 I, 321, note Huguency. Dans le même sens : Crim. 13 avril 1923, Gaz. Pal. 1923, 2, 622 et Crim. 20 février 1937, S. 38, I, 279.

(41) CHAUVIN et GINOLLON : Manuel professionnel du fonctionnaire en tenue de la Sûreté Nationale, en usage au Centre d'instruction et d'application de la Sûreté Nationale de Sens, 1955, p. 180.

(42) Qui a relaxé une jeune femme rencontrée, entièrement nue, par un agent de la force publique, mais sans autre témoin, dans un sentier de l'île du Levant (4 décembre 1952, J.C.P. 1953, 7451).

(43) Comme l'a fait la Cour d'Appel d'Aix, réformant le jugement édicté (10 décembre 1953, S. 1954, 2, 80). Un pourvoi en Cassation a été formé.

(44) « Le nudisme et la Loi » (Vivre d'Abord, cahier 15/346, septembre-octobre 1949) et « Le nu en soi n'est plus immoral » (Vivre d'Abord, 1953, cahiers 34/365 et 35/366).

(45) Jean EYNARD, avocat à la Cour d'Appel de Grenoble, op. cit., Vivre d'Abord, septembre-octobre 1949, p. XXXI.

Notre couverture :

La Suisse est un pays où la pratique de la gymnité intégrale est parfaitement et très sérieusement organisée. Le visage de l'adepte de ce pays exprime une joie sereine due à la santé de son corps et de son esprit.

Loin des regards indiscrets, loin des imbéciles, cette adepte autrichienne se livre en état de nudité complète à son sport favori

Photo Christ





Photo Russel

« Je lègue aux jeunes peintres toutes les fleurs des champs, les bords des rivières, les nuages blancs et noirs qui passent au-dessus des plaines, les bois et les grands arbres... » Vlaminck. Le grand artiste eut pu ajouter : et les jeunes femmes rayonnantes de beauté dans leur divine simplicité.

Loin des regards indiscrets, loin des imbéciles, cette adepte autrichienne se livre en état de nudité complète à son sport favori

Photo Christ. Vienne





Ph. Roger Viollet

Denderach, village de Haute-Egypte. Bas-relief du petit temple Mandi élevé en l'honneur d'Isis sous Auguste.

Qui nous fera connaître la signification de tous les symboles que nous découvrons sculptés dans les pierres de l'antique Egypte ? Comme ils seraient pleins d'enseignements pour les matérialistes que nous sommes devenus !

UNE PHILOSOPHIE DU CHANGEMENT

par Charles-Auguste BONTEMPS

On sait que, sur le chemin de la lune, l'exploit préliminaire de Pionnier I eût été impossible sans le concours de calculateurs électroniques. A quelque peu y songer, on se rend compte de ce qu'il y a d'assez effarant dans l'intrusion de ces penseurs mécaniques.

Certes, la désintégration nucléaire a davantage frappé les imaginations à cause surtout des effets de la bombe. A un niveau plus élevé de la réflexion, nous en retenons qu'elle a permis de pénétrer au cœur de la matière, d'en confirmer l'unicité qui pourrait bien être l'unicité totale dont les vocables discriminatoires : matière, fluide, esprit, ne désigneraient plus que des modalités d'une même énergie.

L'électronique va peut-être plus loin. Elle nous engage dans une voie dont il est permis de se demander si elle n'aboutira pas à la Connaissance. Au point où déjà sont parvenus les cerveaux artificiels, il n'est pas impensable qu'à force d'accumuler, classer, sérier les données, Dieu ou l'univers absolu soit un jour défini dans une formule mathématique.

Cela n'affecterait évidemment en rien le tourbillon des galaxies ni, probablement, l'essentiel de la condition biologi-

que de l'homme dans ce qu'elle a de contingent et de transitoire. Mais il n'en irait pas de même de ses facultés pensantes auxquelles, *volens volens*, les découvertes de notre siècle posent de difficiles problèmes de philosophie, pragmatique autant que transcendante, et d'éthique positive.

**

Depuis la plus haute Antiquité, les meilleurs ou, si l'on préfère, les plus significatifs des penseurs nous ont accoutumés à situer la supériorité de l'homme, son caractère singulier en tant qu'il est agrégé physiquement au monde animal, dans ses facultés intellectuelles exceptionnelles. Ils ont poussé plus avant et conçu, au-delà de l'intelligence organique, la notion d'esprit qui en est comme l'indéfinissable et insaisissable floraison. C'est à partir de cette notion — du reste fort vague et par cela même heureusement plastique — que l'humanité a élaboré toutes ses espérances, justifié aussi ses résignations en considération des mystères insondables. Qu'en va-t-il rester ?

Dans l'opinion moyenne, le cerveau électronique ce n'est sans doute rien de plus qu'un terme imagé. On dit que la

machine pense comme on dit qu'une automobile marche et que son moteur est alimenté. A mieux considérer son mécanisme, on s'aperçoit que les éléments de la pensée sont d'ordre strictement concret et que leur formulation est liée à la science précise des nombres.

Que devient alors le concept de valeur intrinsèque de l'intelligence humaine ? Comment situer, dans le jeu des multiples interférences qui aboutissent à la coordination des données éparses, voire à l'expression poétique d'une abstraction sous la domination des nombres, comment situer notre vieux concept d'esprit ?

De ces nouveautés, les caractères pessimistes prennent texte pour désespérer de l'homme comme ils prennent texte de la bombe atomique pour désespérer de la science. Il me paraît plus sage de relativiser les choses afin de les envisager par rapport à l'homme tel qu'il est, dans la condition où il est.

Tous comptes faits, les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki ont causé moins de morts que n'en firent les armes classiques durant les cinq années de guerre. On a même estimé qu'en terminant brusquement le conflit elles ont évité que la résistance japonaise, qui eût été acharnée, ne causât beaucoup plus de victimes et de destructions. Les hécatombes des deux grandes guerres nous ont frappés par leur concentration dans le temps et leur extension dans l'espace, par la sensibilisation des peuples rapidement et de partout informés. Mais quelle est la proportion de nos désastres en un demi-siècle, compte tenu de la densité de population et de la masse des biens dont nous disposons, au regard de ce que détruisaient dans le passé les petites guerres endémiques multipliées, le ravage des récoltes, les incendies de villes et de villages, les famines qui s'en ensuivaient et les épidémies sans recours à des échelles de cataclysmes continents ?

Je me garderai d'avancer des chiffres, sauf un seul : en un siècle — précisément celui des grandes guerres modernes — la population du globe a augmenté de plus d'un tiers. On commence à se demander, en présence de cette redoutable pullulation des humains, comment on suppléera, si l'on ne révisé les morales, à la cruelle mais efficace sélection naturelle.

**

Il n'est pas contestable qu'il existe une loi de compensation et que l'on perd ici ce que l'on gagne ailleurs. Sans cet équilibre des contraires, l'univers s'écroulerait ou ne serait pas ce qu'il nous paraît être. C'est pourquoi il est aussi vain d'axer une philosophie de la vie sur l'idée du progrès continu — comme on le fit au XIX^e siècle — que de la réduire à une conception naturaliste au sens de conformité aux lois élémentaires de la nature sauvage.

De fait, la nature n'est sauvage que par rapport à l'homme. C'est lui qui l'a dite sauvage à mesure qu'il s'est dégagé de ses rigueurs pour tenter de la reconstruire à sa commodité. Cette reconstruction n'est nullement notre apanage. Elle fut entreprise dès les origines comme en témoignent les réactions magico-religieuses concrétisées par les gravures des grottes tabouées du paléolithique. L'homme primitif n'a jamais vécu dans les hasards individuels de la sauvagerie. Nous l'avons appris par l'étude des règles totémiques rigoureuses de sa vie tribale où, *mutatis mutandis*, l'essai de connaissance et d'appréhension des forces cosmiques tenait autant de place que de nos jours, parmi ses sujets d'inquiétude.

Vivre selon la nature n'a donc de sens qu'à l'entendre dans l'acception de recherche des lois naturelles — ce qui est le premier pas de la science — et en précisant en outre qu'il s'agit de la nature de l'homme. Or il est de la nature de l'homme de se manifester investigateur et curieux, d'utiliser ses découvertes, de bouleverser son milieu et de penser sa vie.

Qu'il la pense souvent fort mal, on n'en saurait douter, mais cette imperfection n'est-elle pas de sa complexion même ? Qu'il utilise ses découvertes pour son mal autant que pour son bien, on ne le conteste pas. Mais n'est-ce pas que ses inventions n'ont d'autre champ que la nature où le mal et le bien s'équilibrent dans l'absolu ?

Le problème de l'homme n'est pas de savoir s'il doit ou ne doit pas construire un ordre humain en réaction contre l'ordre primaire de ses instincts. Ce n'est pas non plus de savoir s'il accomplit ou non un progrès puisque l'homme demeure semblable à lui-même, rien n'étant jamais modifié dans la relation intime de ses joies et de ses peines.

Le vrai problème, c'est de déterminer comment l'individu peut et devrait se comporter dans un milieu physique et social en continuelle évolution. Les réactions sur le milieu social du milieu physique transformé sont des faits irréversibles. Il est oiseux de regretter les voitures à chevaux en se plaignant de la vitesse des autos et du bruit qu'elles font. Si les autos sont un jour éliminées, ce sera par les hélicoptères et non par le retour du cheval. Pourtant une leçon est à retenir de cette évocation. En lisant les chroniques — et déjà au temps de Boileau — on y trouve les mêmes jérémiades que de nos jours sur les accidents de la rue et les embarras de Paris. Vaut-il pas mieux s'accommoder des faits, bienfaits et méfaits du temps ?

**

Toutefois ce pragmatisme est insuffisant et risque, faute de perspective, d'être la cause de déplorables erreurs. C'est ce qui arrive en effet. Entre les balises de la sociologie, on ne sait que burlinguer au travers des écueils si un feu fixe n'indique pas la direction des eaux calmes. Les rayons de ce feu, qui devraient éclairer une philosophie de la vie, ne recouvrent pas encore la totalité d'un monde partout en mouvement sans que, partout, la maturité des esprit corresponde à une même évolution.

Dans ce monde mouvant et divers, il serait bon qu'au lieu de s'adapter, vaille que vaille, aux changements intervenus, on se référât à une éthique durable fondée sur la constance du changement en soi. En d'autres termes, l'expérience voudrait que l'on substituât à la philosophie d'un progrès fallacieux une philosophie du changement incessant, un essai de concomitance de l'évolution des choses et de celles des éthiques.

J'entends un esprit malin qui proteste aussitôt : « A l'homme qui n'aspire qu'à la stabilité, vous proposez l'instabilité permanente. C'est une philosophie du vertige ! » Apparemment, l'esprit malin aurait raison si la paix de l'homme ne devait tenir qu'à la stabilité des choses. Il aurait du reste inutilement raison puisque les choses sont et seront de toute façon instables. C'est donc en lui et en lui seul que l'homme doit découvrir les éléments invariants de sa continuité, la continuité étant dans le mouvement la forme d'un équilibre stable.

En notre temps de collectivisation à outrance, aussi bien chez les Occidentaux des sociétés anonymes que chez les Orientaux des trusts soviétiques, la continuité d'un équilibre stable n'est pas aisée à définir. Elle se heurte essentiellement à l'antithèse qui divise actuellement la pensée en deux écoles ennemies. Pour l'école autoritaire et totalitaire, l'homme transitoire doit être subordonné aux impératifs de la société permanente. Pour l'école humaniste et libertaire, c'est la société évolutive qui doit être adaptée au service de l'homme constant.

Mais l'homme est-il constant ? L'anthropo-biologie ne répond pas non, en un certain sens. C'est matière d'une autre étude. Cependant, en revenant à cette science des nombres qui permet les merveilles de l'électronique, on se souviendra que Pythagore en définissait la philosophie il y a vingt-cinq siècles. Voilà qui souligne bien la permanence de nos problèmes et la relativité de ce que nous appelons le progrès.

A l'île du Levant:
Eve moderne face
à la mer source
de toute vie.





Ph. Roger Viollet

Denderach, village de Haute-Egypte. Bas-relief du petit temple Mandi élevé en l'honneur d'Isis sous Auguste.

Qui nous fera connaître la signification de tous les symboles que nous découvrons sculptés dans les pierres de l'antique Egypte? Comme ils seraient pleins d'enseignements pour les matérialistes que nous sommes devenus!

UNE PHILOSOPHIE DU CHANGEMENT

par Charles-Auguste BONTEMPS

ON sait que, sur le chemin de la lune, l'exploit préliminaire de Pionnier I eût été impossible sans le concours de calculateurs électroniques. A quelque peu y songer, on se rend compte de ce qu'il y a d'assez effarant dans l'intrusion de ces penseurs mécaniques.

Certes, la désintégration nucléaire a davantage frappé les imaginations à cause surtout des effets de la bombe. A un niveau plus élevé de la réflexion, nous en retenons qu'elle a permis de pénétrer au cœur de la matière, d'en confirmer l'unicité qui pourrait bien être l'unicité totale dont les vocables discriminatoires : matière, fluide, esprit, ne désigneraient plus que des modalités d'une même énergie.

L'électronique va peut-être plus loin. Elle nous engage dans une voie dont il est permis de se demander si elle n'aboutira pas à la Connaissance. Au point où déjà sont parvenus les cerveaux artificiels, il n'est pas impensable qu'à force d'accumuler, classer, sérier les données, Dieu ou l'univers absolu soit un jour défini dans une formule mathématique.

Cela n'affecterait évidemment en rien le tourbillon des galaxies ni, probablement, l'essentiel de la condition biologi-

que de l'homme dans ce qu'elle a de contingent et de transitoire. Mais il n'en irait pas de même de ses facultés pensantes auxquelles, *volens volens*, les découvertes de notre siècle posent de difficiles problèmes de philosophie, pragmatique autant que transcendante, et d'éthique positive.

*

Depuis la plus haute Antiquité, les meilleurs ou, si l'on préfère, les plus significatifs des penseurs nous ont accoutumés à situer la supériorité de l'homme, son caractère singulier en tant qu'il est agrégé physiquement au monde animal, dans ses facultés intellectuelles exceptionnelles. Ils ont poussé plus avant et conçu, au-delà de l'intelligence organique, la notion d'esprit qui en est comme l'indéfinissable et insaisissable floraison. C'est à partir de cette notion — du reste fort vague et par cela même heureusement plastique — que l'humanité a élaboré toutes ses espérances, justifié aussi ses résignations en considération des mystères insondables. Qu'en va-t-il rester?

Dans l'opinion moyenne, le cerveau électronique ce n'est sans doute rien de plus qu'un terme imagé. On dit que la

de Tout de Partout



par JAN LE CŒUR

De l'érotisme public.

QUAND l'érotisme envahit la littérature ou le cinéma, ceux-ci disent pour se défendre : « Nous ne sommes que les photographes des mœurs. Nous montrons ce qui existe et non pas ce qui devrait être ».

Les mœurs qui ne sont pas encore cent pour cent parlantes, sont bien empêchées de répondre : « Vous avez singulièrement contribué à faire de nous ce que nous sommes. En peignant avec complaisance nos aspects les plus sordides, en soulignant les faiblesses des hommes, en les élevant à la dignité de sujets de roman, vous leur donnez un droit de cité. Vous recrutez des adeptes. Ceux qui étaient naguère honteux deviennent glorieux. Vous contribuez à nous pourrir ».

C'est ce qui arrive. Le talent de leurs avocats lave la conscience des voleurs. Un vieux monsieur qui se serait montré trop hardi avec sa voisine au cinéma et qui serait arrêté par la police pourrait dire pour sa défense : « J'en ai fait bien moins que les héros de votre film ». (1).

Jean Fayard « Le Figaro » nov. 58



L'Alcoolisme.

IL est infiniment regrettable que le PARTI SOCIAL DE LA SANTE PUBLIQUE fondé par M. Justin Godart, dont notre directeur était l'un des collaborateurs, malgré les efforts de ce dernier, n'ait pu naître car il exerçait une certaine influence sur les Pouvoirs publics.

En effet ceux-ci semblent ignorer les ravages que fait l'alcoolisme dans la santé de notre pays, du moins peut-on le croire puisque aucune action vraiment vigoureuse n'est entreprise contre ce fléau social.

Malgré le recul de la mortalité, en France, c'est encore dans notre pays qu'il est le moins prononcé parce que le Français absorbe, en moyenne et par an, trente quatre litres d'alcool contre 11 pour l'adulte aux U.S.A., 6 en Grande-Bretagne et en Allemagne et 3 seulement dans les pays scandinaves

Il serait urgent de suivre le conseil de M. le professeur Robert Debré qui a écrit : « Ce n'est pas tant par la peur de graves dangers que par l'effort pour une maîtrise de soi-même par le développement de la personnalité et du caractère, par la recherche d'un bon équilibre physique et psychique, que l'éducateur doit amener à la sobriété ».

Est-ce que VIVRE dans ce domaine comme dans tant d'autres, ne joue pas dans la mesure de ses moyens, qui sont efficaces, ce rôle d'éducateur ?



Ce que coûte l'alcoolisme.

PARMI les tentatives les plus originales faites pour évaluer le coût direct et indirect de l'alcoolisme, il convient de citer le rapport de M. J.-S. Brunaud. Signe des temps : dépassant enfin le cadre étroit de la comptabilité publique, des représentants qualifiés de l'Administration des finances abordent le problème dans son ensemble, d'un point de vue largement synthétique.

On trouvera ci-dessous les pourcentages des dépenses respectives qui doivent être imputées à l'alcoolisme. Il s'agit d'estimations provisoires basées sur des enquêtes menées auprès des divers établissements spécialisés :

— Morbidité infantile	50 %	} Hérité } alcoolique
— Psychiatrie infantile et anomalies congénitales	75 %	
— Enfance délinquante	75 %	
— Hospitalisation et affections psychiatriques	50 %	
— Morbidité hospitalière (non psychiatrique)	40 %	
— Maladies sans hospitalisation	6 %	
— Maladies professionnelles (deux fois plus graves chez les intempérants que chez les tempérants)	15 %	
— Accidents du travail	17 %	
— Accidents et rixes sur la voie publique	25 %	
— Infractions et délits	60 %	

Compte tenu de ces pourcentages, l'alcoolisme coûte au budget français l'extravagante somme de 215 milliards.

A cette perte sèche pour le budget français, il faudrait ajouter des évaluations pour le coût indirect de l'alcoolisme (surmortalité masculine française causée par l'alcoolisme se traduisant par une diminution des heures de travail évaluée à 2,5 %, diminution de la productivité, etc). Ce sont donc des centaines de milliards dont l'économie française se trouve grevée.

Extrait de « Les Boissons »
Physiologie. Comportement. Hygiène, par le Docteur
Trémolières de l'Institut national d'Hygiène



Un beau testament !

MONSIEUR Jean-Paul Crespelle nous apprend que le grand peintre Vlaminck lui demanda d'inclure à la fin de son livre : **Vlaminck, fauve de la peinture** (Collection « L'air du temps » Ed. Gallimard) son testament.

« Je lègue aux jeunes peintres toutes les fleurs des champs, les bords des rivières, les nuages blancs et noirs qui passent au-dessus des plaines, les rivières, les bois et les grands arbres, les côteaux, la route, les petits villages que l'hiver couvre de neige, toutes les prairies avec leur magnifiques floraisons et aussi les oiseaux et les papillons... »

« Je n'ai jamais rien demandé. La vie m'a tout donné. J'ai fait ce que j'ai pu, j'ai peint ce que j'ai vu ». Ainsi s'exprime Vlaminck, le grand artiste philosophe qui donne ainsi dans son testament une sévère leçon aux jeunes peintres et un enseignement de sagesse à tous les hommes de notre temps.

Vlaminck était un vieil homme qui avait beaucoup vu, beaucoup pensé et médité.

Son testament est le legs d'un sage, un legs précieux pour ceux qui prendront la peine de suivre les conseils qu'il contient.

Et si Vlaminck « n'a jamais rien demandé », si « la vie lui a tout donné » c'est parce qu'il l'a acceptée dans toute sa divine simplicité remplie de magnificences. C'est aussi parce que Vlaminck avait une riche vie intérieure.

(1) Voir un chapitre de l'Abbé chez les Fous, où Chantreaux se sauve d'une d'une salle de cinéma de crainte que sa soutane ne le fasse prendre pour une femme.

Les Amants.

NOUS vivons un bien étrange époque où l'immoralité est autorisée ici, sans cependant qu'elle soit défendable, tandis que là, la moralité est combattue !

C'est incontestablement leur conséquence qui devrait faire qualifier les actes de moraux ou d'immoraux. Mais il n'en va pas ainsi.

Or donc, la pratique de la nudité est considérée comme immorale bien qu'elle dispense la santé à ceux qui s'y adonnent. Mais il faut croire que les exhibitions de l'amour physique sont sans doute admises comme étant morales puisqu'un film intitulé LES AMANTS est projeté à Paris.

« Les auteurs ont atténué certains détails de la symphonie nocturne. Deux ou trois scènes osées et même risquées subsistent néanmoins : une partie du public les accueille par une rumeur désapprobatrice en raison de leur caractère insistant » écrit Louis Chauvet dans **Le Figaro** du 8-9 novembre.

Il est certain que le « caractère insistant » supplée à l'imagination des spectateurs, encore faut-il qu'ils en soient particulièrement dénués pour ne pas ajouter, très précisément, à ce qu'ils voient, et entendent, qui est particulièrement suggestif.



Je n'ai pas envie de connaître tout à propos des filles, tout ce que je demande est comment me débarrasser d'une qui est vraiment trop collante

Extrait de « Pourquoi pas ». Bruxelles.

De la surpopulation.

MONSIEUR Gaston Bouthoul dans son ouvrage : **La surpopulation dans le Monde** (Bibliothèque scientifique, Payot Ed.) aborde avec netteté ce problème crucial.

On sait qu'au XVII^e siècle, la terre était peuplée d'environ 450 millions d'habitants, en 1850 de 1 milliard 100 millions, en 1900 de plus de deux milliards ! Et l'on pense que la population du globe atteindra dans peu d'années quatre milliards d'habitants. C'est la progression géométrique !

Dieu bénit Noé et ses fils et leur dit : « Soyez féconds, multipliez-vous et remplissez la terre ». Mais alors la terre n'était point surpeuplée.

Dieu dit aussi à Noé et à ses fils : « Quiconque aura versé le sang de l'homme, son sang par l'homme sera versé, car Dieu a fait l'homme à son image » (IX, 1-XI,32)

Or les hommes qui remplissent la terre en se multipliant se détruisent par les révolutions et les guerres et inventent des bombes capables d'anéantir toute sa population !

« Le problème capital de notre époque, conclut Gaston Bouthoul, est de faire en sorte que le passage des populations sous-développées de l'économie primitive à l'économie moderne ne soit pas pour elles un enfer et ne s'accompagne pas de convulsions belliqueuses, risquant d'engloutir la civilisation ».

« Aucun planisme économique n'est rentable s'il ne comporte pas simultanément un plan réglant l'expansion démographique ».



Le commerce des bébés.

EN Allemagne, il existe un marché gris où l'on ne vend que des enfants !

Le centre du marché gris est à Vogelwek, dans les environs de Kaiserslautern (Palatinat), où vivent 5.000 Américains et leurs familles. Devant l'ampleur croissante de l'opération « Bébés à vendre », les autorités allemandes ont dû mettre bas les armes ! Elles l'ont fait de bonne grâce, vu que les orphelinats sont bondés. Les américains désireux d'adopter un enfant doivent faire une demande... qui suit son cours lentement.

Ces bébés sont des « indésirés », le fruit naturel de fautes ou d'erreurs dont les mères le plus souvent infortunées, dans le double sens du mot, cherchent à se défaire dans des conditions semblant « honorables » mais qui, dans tous les cas, assurent à l'enfant une existence future probablement plus confortable que ne fut la leur.

Les Américains sont convaincus que les enfants allemands sont les plus beaux du monde.

Tiré de Georges Blum (Le Journal de Genève)



Une belle et nouvelle adepte.

EH bien ! Mylène Demongeot : « Je me promène toujours nue chez moi, mon mari aussi : nous ne changerons pas nos habitudes devant nos enfants, dans leur intérêt ». (Cinéma)

« Pardi quand on s'appelle Demongeot » ajoute l'illustre reporter de l'amour sous toute les latitudes, Louis-Charles Royer, qui nous a fait parvenir cet écho.

Tous nos compliments à la si jolie vedette de comprendre la valeur morale de la franchise en matière d'éducation.



De l'eau à notre moulin !

LE célèbre biologiste, Jean Rostand, dans **Bestiaire d'Amour** (Ed. Robert Laffont) admirable ouvrage tant par le texte que par les illustrations de Pierre-Yves Tremois, envisage en conclusion de son importante et captivante étude l'avenir de l'homme.

« Peu à peu, écrit-il, l'homme naturel, l'homme vrai, va céder la place à l'homme artificiel, à un homme scientifique, **homo biologicus**, créature nouvelle dans le monde, sorte de **chimère sexuelle**, cumulant des traits déjà connus chez l'animal avec d'autres de son cru... »

Et l'auteur de se demander avec anxiété si l'homme n'est pas en train d'aller trop loin dans la voie de l'évolution scientifique...

Nous partageons l'angoisse du célèbre savant. Cependant nous sommes certains que, le moment venu, la Nature reprendra ses droits imprescriptibles qui ne peuvent être violés que pendant un temps... un temps de folie.



Distinction bien méritée.

NOUS apprenons avec joie que notre distingué collaborateur, le docteur H. Herscovici vient de recevoir la **Plaque de Vermeil** qui a été décernée le Conseil municipal de la Ville de Paris pour le récompenser de ses recherches sur le cancer, pour ses études sur la morale et le naturisme et aussi pour son action si courageuse dans la Résistance.

VIVRE D'ABORD ! et ses collaborateurs sont heureux d'adresser leurs vives félicitations au Docteur Herscovici qui a fourni et fournit, un travail considérable en faveur de la santé publique.



Photo Georges Vallée

Gracieuse photographie prise dans un centre gymnique de Bretagne.

MANIFESTE GYMNOSOPHIQUE

par le Docteur H. HERSCOVICI

Membre de la Commission d'hygiène du département de la Seine
— Correspondant national de la Société d'anatomie comparée —

« ... Car, si l'esprit par lui-même est droit,
les passions le détournent du vrai ».

ON sait que la société est pour l'individu sa nature qui le maintient ou le supprime physiquement et spirituellement, mais cette société est pourtant l'œuvre commune, l'opération de chacun, sa chose même, mais l'individu est devenu dans cette chose étranger à soi-même, il est selon Hegel et Feuerbach, aliéné. Cette aliénation ne fait qu'un avec l'objectivation pour Hegel. Terme qui, repris par Marx lui servira à pousser plus loin la dialectique hégélienne.

En effet, Hegel a bien découvert le travail et l'acte par lequel l'homme se produit lui-même mais comme il a saisi ce travail seulement en idée, dans l'abstraction de la pensée, il n'est arrivé à supprimer l'aliénation qu'en pensée. En vérité, cela n'est possible que par une prise

de conscience fondamentale de la condition humaine, prise de conscience que peut seul effectuer le prolétariat. Mais la révolution est aussi bien un mensonge que la religion. Ainsi le matérialisme et la dialectique, qui tous deux affirment le changement du monde indépendamment de la volonté humaine, forment depuis un siècle environ la base invariable de l'idéologie marxiste classique.

Il est juste de reconnaître que Marx mit en lumière certaines régularités du social, « lois » qui s'appliquent particulièrement au premier développement du capitalisme industriel. Mais ce succès, même si on en reconnaît toute la valeur, ne peut en lui-même justifier le zèle des communistes modernes faisant de Marx l'inventeur de toutes les lois qui régissent la société; mais encore peut-il justifier leur prétention, se demande Djillas, de modeler la société d'après les idées marxistes, comme on élève le bétail en fonction des idées de Lamarck sur la gymnastique fonctionnelle et de Darwin sur l'hérédité et la sélection ?

Hegel et Marx n'ont jamais cessé de répéter que chaque négation et chaque contradiction ont leur caractère concret, déterminé, donc nouveau, imprévu, spécifique. Il convient donc de faire les déductions logiques à partir des schémas dialectiques préfabriqués. Parce que, ni la logique formelle ni la logique dialectique ne sont immuables. Il s'ensuit qu'on ne peut séparer la forme de la pensée du pouvoir négatif mais redoutable de l'analyse qui brise et tue le continu pour chercher à le reconstituer et à l'exposer dans son ensemble.

Ainsi, la société c'est tout, l'individu, un simple rouage, presque rien. Mais vouloir que la société soit le Dieu, c'est une idée de sauvage ; d'ailleurs, le mot même de socialisme évoque cette redoutable religion de la société qui préfère le tout aux parties et l'œuvre à l'homme et il est clair que toute société tend là. L'ordre, dit Alain, veut toujours être adoré. D'autre part, la sociologie même devrait nous délivrer de cette erreur puisqu'elle nous montre que ce sont précisément les hommes primitifs et non les civilisés qui adorent ainsi la communauté.

Des gens sérieux, honnêtes en viennent aujourd'hui à se demander si la démocratie bourgeoise, avec ses tares, ne vaut pas mieux que le « socialisme », réalisé sous le signe de Marx et du marxisme. Car le marxisme dans la mesure où il a triomphé, où il s'est officialisé et « institutionnalisé », s'est jusqu'ici desséché. L'histoire des idées ne coïncidant pas toujours comme l'a cru Hegel avec l'histoire générale ni avec celle de la connaissance, cependant leurs contradictions font partie du réel. Et pourtant, le marxisme expose une rigoureuse philosophie de l'histoire dans laquelle se retrouvent les grands schémas hégéliens. La rationalité historique s'incarne dans l'évolution des conditions économiques qui engendrent un mouvement dialectique (du maître et de l'esclave) où Lénine montre comment de la société antique à la société féodale, de cette dernière à la société capitaliste, le prolétariat toujours opprimé ne cesse de se rapprocher d'une libération finale qui verra avec sa victoire la disparition même de tout Etat contraignant.

Qui dit « Etat » dit pouvoir, donc contrainte mais aussi bureaucratie, laquelle paraît accomplir des fonctions temporaires alors qu'en réalité elle se crée de nouvelles fonctions pour protéger son existence et son extension. La cruauté du communisme dérive en partie de la prétention

absurde selon laquelle il tient en main l'histoire tout entière. Sa cruauté vient aussi d'une part du sentiment de déception qu'éprouvent les maîtres marxistes de l'histoire lorsqu'ils découvrent que la « logique » de cette histoire ne se conforme pas au schéma qu'ils en ont tracé. Innombrables sont donc les prophéties sur des crises économiques catastrophiques éventuelles mais jamais réalisées. Ainsi c'est avec des illusions pareilles qu'on maintient l'asservissement du prolétariat mondial.

Les monopolistes font comme si toute l'histoire ne s'était déroulée que pour permettre leur apparition dans le monde et cesser ensuite. Ils mesurent le passé et tout ce qu'il contient à leur propre semblance et forme, et quant aux hommes et aux événements ils les font tous passer sous la même toise, répartissant l'ensemble des êtres et des phénomènes en deux catégories : « les progressistes et les réactionnaires ». Et lorsqu'ils parlent de « la loi de fer de la nécessité économique » ils semblent féroces grands prêtres d'un Marx-Moloch auquel ils sont prêts à sacrifier tout le peuple. Ainsi, ce n'est pas seulement aux autres, mais c'est à eux-mêmes qu'ils sont devenus odieux. **Car, l'utilitarisme tout à fait conséquent, logique, se renie lui-même et se tue.**

A l'heure actuelle, le monde se divise en deux camps, celui des pays sous-développés ayant doublé de population et celui des pays moyennement développés et équilibrés dans leur effort de production. Or la révolution marxiste au cours de son prolongement et de sa transformation comme « révolution industrielle » a converti les révolutionnaires en créateurs, maîtres ; il est facile de saisir que cette autonomie sera retrouvée dans tous les domaines de la vie. Ainsi, les phases d'évolution des sociétés modernes suivent une loi inéluctable et les crises qui frappent périodiquement leur situation économique n'est que la conséquence de la révolte des forces productives **contre des régimes capitalistes exploités et contre des régimes marxistes bornés et dévorés par une morbide et sanglante oppression.**

Par contre le mouvement gymnosophique cristallise aussi la révolte de l'homme contre tout ordre social injuste et implacable, **mais non contre les lois de la nature ni contre les lois de la raison propre.** Selon la gymnosophie le but de l'homme ne peut être que de montrer à chaque instant qu'il est un homme et non une machine à enregistrer.



Quelle joie, et aussi quel bonheur, pour cette jeune femme d'être nue et de pouvoir librement s'amuser comme une enfant ! Et quel délassément !

Contrairement à la doctrine marxiste qui cherche avant tout et par tous les moyens à récolter les prosélytes, la gymnosophie, elle, ne veut que des hommes libres, logiquement capables de défendre leurs opinions, leurs actes et leurs désirs. Tout fanatisme crée des chaînes et les chaînes doublent le fanatisme ! **Tous ces régimes étroits, institutionnalisés et desséchés sont en déroute, leurs sources tarries doivent laisser la voie libre à la grande œuvre gymnosopique dont le but est l'humanisation de l'homme et du monde.** (1)

En dépit de toutes les merveilles de la technique, le monde spirituel garde toujours l'empreinte d'un état supérieur. A travers toutes nos visions du progrès, la science humaniste, objet de tous nos efforts, devrait accroître réellement la somme totale du bien-être dans l'humanité. L'homme n'est heureux en ce monde que s'il se sait libre et s'il peut agir librement. Vivre libre, c'est-à-dire selon l'esprit, c'est d'abord répudier les misères et les illusions de la servitude.

La raison organisatrice peut rendre à la culture toute sa vigueur et aux hommes de bonne volonté la force d'une coopération altruiste. **Au milieu du chaos mondial, le mouvement gymnosopique est une réaction contre le fleuve d'injustice, contre le fanatisme aveugle, contre les ruses et les fourberies des avides de pouvoir et de domination.** Le vrai gymnosophe se demande pourquoi ces oisifs insolents, d'un côté, et ce luxe ridicule ? Pourquoi des travaux si durs et si mal payés ? Quand tous les profits iraient à ceux qui travaillent, où serait le mal ? Pourquoi cette vieille chargée de bois mort ? « Je n'aime pas les hypocrites ni ces flatteurs riches qui déraisonnent si tristement », note Alain. A quoi bon travestir la réalité avec des dissertations et des promesses vides de bon sens ?

Jusqu'à la science humaniste, il y eut une vaste durée d'incertitude, un long tâtonnement dans un imbroglia de possibilités latentes. Si l'erreur ne peut être supprimée, elle peut toujours être surmontée. Il fallait concilier l'esprit critique et de rechercher, par les faits, les actes et des gestes. Cela demandait de l'expérience, de la persévérance et de l'attente. Le but de cette science est de réaliser la vie telle qu'elle devrait être, d'une plénitude incomparable, sans commune mesure avec quelque bien que ce soit.

La gymnosophie est une œuvre d'amour qui va plus toujours loin mais par des pensées et des actions constructives et non par des geôles. Elle est aussi une œuvre de paix. Ce n'est pas par hasard que ceux qui travaillent de leurs mains sont pacifiques, c'est qu'ils gagnent d'instant en instant l'assentiment du plus grand nombre par la raison et la compréhension.

Tout conflit est inhérent au processus du développement historique ; si la contradiction est le moteur qui anime les déterminismes nécessaires, le régime marxiste n'échappe pas non plus à son rôle de phase transitoire de l'histoire. Il est donc préférable de laisser la pensée travailler librement que de la contraindre par la rigidité d'un système qui est à la source même des divergences et des conflits incessants. Ainsi que l'affirme Gandhi, nul ne peut prédire avec exactitude quel sera le cours futur de l'évolution individuelle et sociale. Comme personne ne peut affirmer que tel ou tel ordre social soit le seul compatible avec la vertu et que tous les autres modes de vie soient faux.

Le problème social, avec la gymnosophie, est repris et développé. Il ne peut être résolu que par la régénération spirituelle des masses. Il est curieux de constater à quel point le déséquilibre économique et plus encore spirituel de la société moderne est comparable dans ses causes et ses symptômes à celui d'un organisme atteint de troubles névrotiques dont Freud a si souvent parlé. Dans ce sens, les causes du malaise social seraient dues surtout à la puissance écrasante de la nature, à la caducité de notre propre corps et à l'insuffisance des mesures destinées à régler les rapports des hommes entre eux, que ce soit de la famille, de l'Etat ou de la société. L'homme actuel étant dégradé par les institutions et par tout l'engrenage mécanique de la civilisation technique à outrance qui agissent sur lui, l'accablent le plus souvent et lui enlèvent la liberté et la responsabilité en l'estimant selon le rendement du travail fourni, c'est à dire en automate vivant.

L'homme se trouve comme au centre d'une grande machine, agencée de manière à le détruire, car selon Navel, dans le monde de l'usine « ce qui reste de la nature, c'est l'homme, le compagnon, le semblable. Tout seul on y crèverait. Plus d'arbre, plus de plante, plus de chien. Un monde entièrement artificiel que l'effort humain a fabriqué. Rien que de la matière dure et dense ». Or, rien ne prouve que le progrès des techniques mécaniques suffise à accroître le bien-être, l'état moral et la qualité spirituelle. En effet, l'homme ressent tout le vide d'une insatisfaction dans cette routine. Il en résulte une solitude morale sans précédent, solitude qui cherche en vain un alibi dans l'érotisme et l'irrationnel, mais qui durera tant qu'elle n'aura pas fait saisir le devoir urgent d'une communication profonde d'homme à homme.

Alors comment trouver la sagesse sans une certaine présence de l'universel ?

Avec la doctrine gymnosopique, le monde à son réveil sourit, respire et ouvre son calice à la jeune lumière pareil à une fleur qui

éclôt. Des spectres ineptes aux orbites creuses, des préjugés affreux et cruels qui épouvantaient l'humanité durant la longue nuit de l'histoire se dissipent dans le néant. Dans la conquête du travail dans la joie, dans la paix de l'édification humaniste du monde, les gymnosophes n'attendent rien des vieilles institutions mais ne veulent user d'aucune violence pour établir le royaume de la libre culture et de la liberté. Car s'ils ne savent pas toujours ce qu'ils pensent, ils savent toujours ce qu'ils veulent, et ce qu'ils veulent c'est conquérir la nature et ses lois, s'opposer aux forces aveugles de la vie, aux forces obscures du monde, aux buts nuisibles et destructifs qui entravent dangereusement tout effort humain.

Instruit et libéré, l'individu jouit de se savoir unique. La valeur d'une idée ne se mesure que d'après son rendement et c'est à la science de nous dire en quelle limite une idée peut être utile et juste dans le domaine des faits. D'ailleurs la vérité est infiniment plus que l'exactitude scientifique. La gymnosophie est née de la vie, de l'expérience vécue. Or, la vie ne se définit pas, elle échappe à toute formule. En nous abandonnant à telle vision des choses, il nous faudrait en écouter telle autre. Ainsi seulement, pouvons-nous parvenir à cette unité de pensée qui ne représente qu'une des images possibles entre une infinité d'autres.

Mais la tâche dans la Cité humaniste, pour son autonomie, ne prend jamais fin (2). La lutte continue et reste possible dans toutes les conditions et au besoin dans le plus profond secret. Le vaste espace spirituel de l'humanisme contribue à son indépendance de plus en plus. **Combattre pour la Cité gymnosopique prouve que l'homme moderne condamne la primauté offerte à la matière sous toutes ses formes et le sacrifice du spirituel à l'économique.** En abandonnant la terre de ses ancêtres pour vivre parmi le peuple sans âme des machines, écrit Carrel, l'homme a préféré des fausses valeurs aux vraies, la force, la joie et le bien-être de la vaste nature. Il oublia les blés, la paix de la nuit, l'harmonieuse beauté des prés, des plantes, des arbres et des eaux vives. Il s'enferma dans les dures cités aux lignes géométriques et sans âme. Et il perdit sa personnalité dans la monotonie du travail en devenant lui-même un rouage de la monstrueuse machine créée par la civilisation actuelle. La guerre a démontré que la civilisation industrielle basée sur l'intelligence est condamnée. Son règne aboutit à un immense échec, c'est vers les ressources du cœur qu'il faudrait se tourner. Le règne du cœur, dit Duhamel, est seul capable de sauver la race humaine devant la désespérante misère humaine.

La propriété fondée sur le travail pourrait devenir la source d'une libre activité de l'homme dans le monde social au lieu d'être un instrument de violence et d'exploitation et dégénérer en une opposition avec ses semblables. Et comme la rationalisation de l'industrie témoigne de ce que le problème social est avant tout un problème de répartition et comme dans le libre jeu des intérêts on ne peut compter sur la bonté naturelle de l'homme, on ne pourrait laisser à la nature humaine la réglementation de la vie sociale, sans transformer le problème social en un problème spirituel et moral. A ce nœud vital, on pourrait annoncer **la naissance de l'homme nouveau et l'ère des relations fraternelles entre les hommes et entre les communautés humaines.**

Seule la discipline humaniste permet à l'homme de comprendre combien le pouvoir de sympathie et le désir d'équilibre engendrent de bonté, d'indulgence et des relations amicales avec ceux qui vivent, travaillent, construisent près ou loin de lui. C'est dans ces conditions que l'homme prendra conscience de lui-même, de ses possibilités et de ses limites et comprendra que sa rénovation et son salut dépendent au-dessus de toutes les différences de pensée, de classe, de naissance et de race uniquement d'un commun idéal d'amour, de liberté et de justice.

.....

BIBLIOGRAPHIE

Dr H. HERSCOVICI

Geôles marxistes ou Cité gymnosopique — **Marxisme et Humanisme — Le Marxisme contre la Liberté — Le problème social — La Force et le Droit — De la Liberté — Les lois naturistes — Des forces psychomoraux — Gymnosophie et civilisation utilitariste — L'Universalisme gymnosopique.**

.....

(1) Dr Herscovici, « Pour une révolution gymnosopique mondiale ».

(2) Dr Herscovici, « La Cité d'or de la Gymnosophie ».

A MÉDITER

Les hommes appellent vices les plaisirs qui leur échappent et vertus les infirmités qui leur restent.

Alphonse KARR

On ne gouverne pas des anges dans l'espace, mais des hommes sur la terre, qui sont comme ils sont et non comme quelques uns voudraient qu'ils fussent.

Président SALAZAR

Une seule bonne action vaut mieux que mille bonnes pensées, et ceux qui remplissent leurs devoirs sont supérieurs à ceux qui les connaissent.

Que le sage observe constamment les devoirs moraux (Yamas) avec plus d'attention que les devoirs pieux (Niyamas), celui qui néglige les devoirs moraux déchoit même lorsqu'il observe les devoirs pieux.

MANOU, IV, 204

La nature, disait Schopenhauer, est tout ce qu'il y a de plus aristocratique au monde. Et Schopenhauer n'était pas le seul de son avis. C'est là un sentiment plus ancien qu'Aristote. Il a ses racines jusque chez Homère.

Charles MAURRAS

« Le privilège des meilleurs » Gazette de France 4.12.1896

Et il (Lao-Tseu) eut donné à la nature son sens plénier et tel qu'en dehors d'elle, il ne se doit rien faire de bon. Armé d'un tel principe, il part en guerre contre tout artifice et contre toute convention. Dans ce « conventionnel » figurent la morale, les lois, les rites. Parmi cette décadence où se précipite le monde, revenons à la nature : elle se confond avec le bon sens, donc le sens commun, et leur disparition a fait surgir lois, rites et morales. Mais la pire des productions issues de ce long oubli de la nature, c'est la politique : elle est le principe essentiel de tous nos maux. En face de ces funestes déviations, rappelons la vraie sagesse et ne nous laissons pas de répéter : l'homme vraiment homme s'en tient à la droiture et au bon sens naturel. Toute la machinerie gouvernementale, tous les programmes d'éducation et de culture imposés par l'Etat ne peuvent en fin de compte que nuire au peuple.

CHOW YIK-CHING

La Philosophie chinoise. Chap. III, p. 44.

Nous sommes parvenus à désintégrer l'atome et même à nous garantir contre la radio-activité qui en résulte, mais nous demeurons sans défense devant les offensives hivernales du coryza.

En 45 heures, trois bombardiers ont accompli le tour du globe d'un seul coup d'aile, mais il est plus difficile, sur terre, de franchir, dans les mêmes délais, les quelques mètres qui traversent une frontière.

Nous savons prévoir les date, heure, minute des éclipses de lune,

mais nous sommes incapables d'évaluer le nombre des tourneurs, ajusteurs ou fondeurs dont l'industrie métallurgique aura besoin en 1965.

Les ondes nous transmettent le son et l'image assurant la sûreté et la rapidité de nos moyens d'information, mais il ne nous est pas possible de savoir combien d'exemplaires du Figaro nous devons procurer aux kiosques à journaux pour satisfaire la demande en évitant les « invendus ».

Nous connaissons, par l'analyse spectrale, la substance constitutive des étoiles qui évoluent à des milliards d'années-lumière, mais nous n'avons pas trouvé le moyen d'épargner fatigues et débours inutiles à l'aide-comptable de Joinville travaillant à Puteaux et qui, matin et soir, entre « Louvre » et « Palais-Royal », « Palais-Royal » et « Louvre », croise en métro un autre aide-comptable de Puteaux travaillant à Joinville.

On entrevoit déjà le point de jonction entre un communisme devenu libéral et un libéralisme planifié. Déjà, on constate la fusion ou confusion entre grandes féodalités capitalistes et pouvoirs publics, dont on ne sait plus lesquels contrôlent les autres. L'élévation du niveau de vie fléchissant la revendication, la fonte des grandes fortunes au soleil du fisc assoupissant l'envie, l'avenir s'annonce sous le signe de l'uniformité. Les colosses américain, russe, chinois et même européen finiront par se ressembler comme des frères et les hommes blancs, noirs et jaunes ne sauront bientôt plus si leur société est fondée sur la liberté par contrainte ou sur la contrainte librement consentie.

Jean-François BRISSON

Extrait du Figaro 9.2. 57

Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens, et qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'Etat est déjà près de sa ruine. Faut-il marcher au combat, ils paient des troupes et restent chez eux ; faut-il aller au conseil, ils nomment des députés et restent chez eux. A force de paresse et d'argent, ils ont enfin des soldats pour asservir la patrie, et des représentants pour la vendre.

J.-J. ROUSSEAU

Le Contrat social (L. III, ch. XV, p. 102)

Qui ne sait se dissimuler révolte : voilà pourquoi il faut craindre la nudité ! Certes, si vous étiez des dieux, vous pourriez avoir honte de vos vêtements.

Frédéric NIETZSCHE

« Ainsi parlait Zarathoustra » (De l'ami)

Si du moins vous étiez une bête parfaite, mais pour être une bête parfaite il faut l'innocence.

Est-ce que je vous conseille de tuer vos sens ? Je vous conseille l'innocence des sens.

Est-ce que je vous conseille la chasteté ? Chez quelques uns la chasteté est une vertu, mais chez beaucoup d'autres elle est presque un vice.

Ceux-ci sont continents peut-être : mais la chienne Sensualité se reflète, avec jalousie, dans tout ce qu'ils font.

Frédéric NIETZSCHE

« Ainsi parlait Zarathoustra » (De la chasteté)

NOUVELLES du MONDE GYMNO SOPHIQUE

S.I.G.

GYMNIQUE ET NATURISTE

INFORMATIONS

LA nouvelle formule de VIVRE D'ABORD! conforme aux lois est plus souple. Tout en ne perdant rien de sa valeur artistique, tout en publiant des illustrations destinées à la réhabilitation du corps humain, elle permettra de travailler d'une manière plus efficace et inattaquable en faveur du développement sérieux du mouvement **nudiste** que nous appellerons dorénavant **gymnique**.

Sa présentation conventionnelle et sérieuse, lui redonnera droit de cité. Sans risque d'être confondue avec certaines revues pornographiques, elle pourra pénétrer dans tous les milieux et être soumise à l'étude de personnalités susceptibles de lui accorder leur appui et même leur collaboration.

Notre revue n'insère aucune publicité douteuse. Elle se refuse catégoriquement à publier des petites annonces, commerciales ou autres servant, trop souvent, de trait d'union entre de soi-disant adeptes du mouvement. Ce que nous affirmons là est le résultat d'une longue expérience.

Cette décision n'est pas un recul. Elle a été prise après mûre réflexion.

Nous sommes absolument indépendant moralement et financièrement. Nous voulons que VIVRE D'ABORD! devienne une sorte de revue de combat en faveur de notre vaste programme gymnosophiste, **qui n'est pas celui de la gymnité intégrale mais qui l'englobe**. En conséquence nous devons pouvoir prendre toute mesure **quelle qu'elle soit**, que nous considérons comme opportune et nullement en contradiction avec ce que nous affirmons depuis un tiers de siècle.

En 1926, nous avons lancé avec succès le mouvement **gymnique**; depuis deux ans nous tentons de lancer le mouvement **gymnosopistique** qui est humaniste et social.

C'est là un progrès, un progrès incontestable.

Les événements ont transformé l'existence, troublé considérablement les esprits et transformé les mœurs d'une manière néfaste. C'est ce qui nous fait ardemment désirer de redonner une nouvelle vigueur à notre idéal de régénérescence physique et mentale.

On sait que dans notre programme, dont la pensée du Dr. Alexis Carrel indique toute sa substance « c'est le développement de la personnalité humaine qui est le but suprême de la civilisation », est inscrite la lutte contre les fléaux sociaux dont font partie certains préjugés, tel celui qui condamne la nudité intégrale.

Ce programme mérite d'être soutenu. Il ne peut être tributaire de l'intégralité de nos illustrations. Tous nos lecteurs sérieux le comprendront et la nouvelle formule de notre revue leur permettra de la propager sans risque pour eux d'être qualifiés de propagateurs de l'immoralité.

Il va sans dire que nous n'abandonnons pas les réalisations gymniques. Bien au contraire.

C'est ainsi que nous publierons ici les adresses des sociétés organisées qui nous en feront la demande. Elles seront agréées par la S.I.G. Nous ne leur demanderons absolument rien en contrepartie.

Le fait que VIVRE D'ABORD! existe depuis 33 ans, qu'elle boucle son budget sans avoir recours aux recettes qu'apporte la publicité commerciale, démontre surabondamment que ses numéros, rapidement épuisés à chaque parution comptent un nombre considérable de lecteurs fidèles.

Enfin les personnalités qui composent son Comité d'honneur sont une garantie de sa moralité.

Nous ajouterons pour terminer cette mise au point, qui est aussi un appel de collaboration à tous nos lecteurs, que nous préférons de beaucoup la qualité de ceux qui nous suivent à leur importance en nombre.

M. K. M.

CONGRES MONDIAL NATURISTE

Le 6^e Congrès mondial naturiste tint ses assises à Woburn Abbey, en Grande-Bretagne, du 28 au 30 août. Il fut ouvert par le président de l'INF/FNI, M. Eric Holm.

Rappelons en passant que nous organisâmes, en 1932, un important congrès, sous la présidence du Dr Pierre Vachet, au Manoir Jan, centre du SPARTA-CLUB.

Notre éminent collaborateur, Henri Nadel, y fit la déclaration suivante: « Les nudistes ont intérêt à s'unir sur le plan international, parce que cette union facilitera leur défense et aussi parce qu'elle facilitera leur progrès. Ils pourront confronter leurs méthodes, échanger des pensées, se faire part de leurs expériences ».

« C'est pour atteindre ce but qu'a été fondée L'UNION EUROPEENNE LIBRE-CULTURISTE qui a tenu un premier congrès en 1930 à Francfort-sur-le-Main ».

Depuis le mouvement a progressé... matériellement car il n'apparaît pas que son idéal se soit épanoui comme il eût été souhaitable. C'est qu'il y a eu la guerre et le développement d'un progrès considérable. L'une et l'autre semblent bien avoir jeté le trouble dans les esprits. Puis, l'époque n'est plus aux idées généreuses.

Revenons au congrès de Woburn Abbey dont le seigneur et maître était absent...

Différentes résolutions y furent prises. Les voici :

Tout se trouve réuni au Sparta-Club pour l'enchantement et le bonheur de ses adhérents : vue splendide s'étendant sur la forêt de Saint-Germain (le domaine d'Aigremont est situé à 180 mètres d'altitude) bois, beau parc qui entoure les stades et...

Photo Vivre



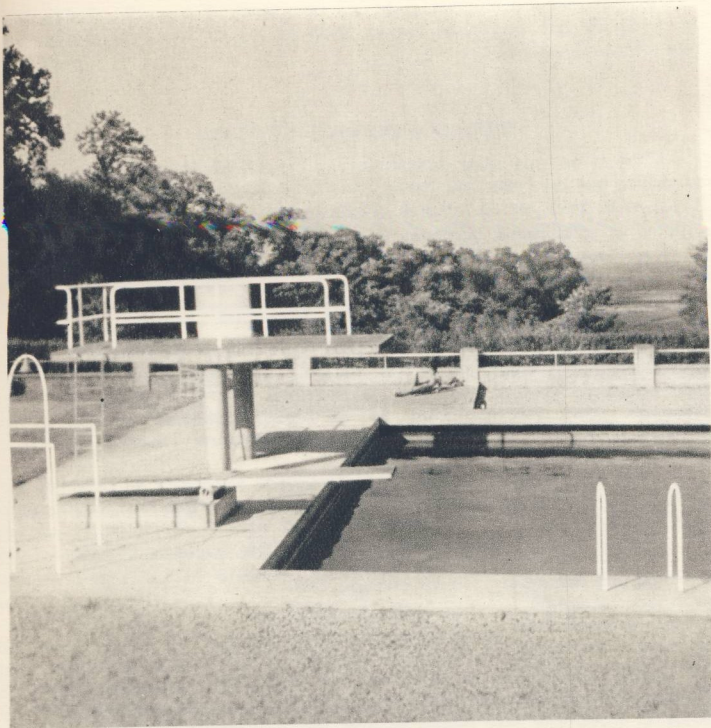


Photo Vivre

...la belle piscine olympique, l'un des plus beaux bassins d'eau de région parisienne. Etre membre du Sparta-Club est une sorte de privilège.

- Résolution adressée au maire de Vienne en vue de la conservation de la Lobau où se réunissaient les nudistes autrichiens;
 - Résolution adressée aux autorités de Montalivet pour l'annulation de la décision récente (été 1958) sur le port obligatoire du slip;
 - Résolution adressée au Parlement anglais en vue de la publication et de la divulgation de revues naturistes publiant des photographies de nus intégraux;
 - Résolution destinée aux gouvernements des divers pays en vue de création de plages naturistes, entendons : nudistes.
- Puissent ces résolutions obtenir satisfaction !

Nous sommes surpris que la France n'ait pas cru bon de devoir rédiger une résolution analogue à celle destinée au Parlement de Grande-Bretagne. Il serait bien, en effet, que l'organe de la F.F.N. puisse publier des illustrations conformes à ses principes et à ses buts dont le premier est de propager le nudisme intégral.

Pendant trente deux ans, VIVRE D'ABORD ! s'est octroyé la liberté de publier des photographies de nudités intégrales. Ce fut pendant les années de propagation de l'idée gymnique, quand des adversaires farouches la combattaient. Cette audace révolutionnaire contribua, c'est sûr, à sa propagation. Maintenant, fort de notre expérience, nous pensons que pour une revue réservée au grand public, cette affirmation par l'image n'est plus indispensable et que tous nos efforts doivent porter, tout particulièrement, sur l'esprit de notre temps qui doit, comme le corps, s'aérer, se purifier, se fortifier et s'élever en sagesse. Ce faisant nous continuerons de travailler pour parler comme le doux saint François d'Assise, en faveur de notre « frère le corps ».

ILE DU LEVANT

Le syndicat d'administration des propriétaires à HELIOPOLIS, le village naturiste créé à l'ILE DU LEVANT (Var) par les Drs G. et A. Durville, en 1932, jette un cri d'alarme.

L'existence même du village serait menacée par la Marine nationale.

Une procédure d'expropriation est en cours qui a pour objet immédiat de limiter l'extension de l'agglomération naturiste.

Déjà un chemin, qui traversant les terrains militaires, permettait aux touristes d'admirables excursions au cœur de l'île du Levant, a été exproprié, d'ailleurs pour un prix dérisoire.

D'autres terrains d'où l'on peut « voir », à quelques kilomètres de là, les rampes de lancement édiées par le CENTRE d'ETUDES et de RECHERCHES des ENGINS SPECIAUX (C.E.R.E.S.), ainsi que le trafic qui se fait au petit port militaire du Grand-Avis, vont, à leur tour, être expropriés.

Des centaines de millions de francs vont ainsi être inutilement puisés dans le budget militaire pour faire face à ces expropriations.

Les touristes vont cesser d'affluer sur l'île du Levant, causant ainsi le plus grave préjudice aux villes d'HYERES et du LAVANDOU, qui en assurent le ravitaillement.

~~La Côte d'Azur va voir s'amenuiser ainsi une des sources de sa richesse.~~

L'Etat, lui-même, va y perdre des dizaines de millions de devises apportées chaque année par les étrangers qui se rendent à l'île du Levant.

Croit-on sincèrement, en haut lieu, que le secret des opérations engagées par le C.R.E.S. — dont personne ne conteste l'utilité nationale — puisse dépendre de la vue qu'on peut avoir des rampes de lancement des engins téléguidés, ou du trafic qu'on peut observer au port du Grand-Avis, rampes et port situés à plusieurs kilomètres de là ?

Et, par extraordinaire, si l'on croit à cette nécessité de protection « visuelle », ne serait-il pas plus raisonnable d'échanger simplement les terrains du village d'où l'on voit les installations militaires contre d'autres terrains, d'où l'on ne peut pas les voir ? Les dirigeants de l'île du Levant l'ont proposé. Pourquoi ne pas l'accepter ?

On permettrait ainsi au village de l'île du Levant de continuer à vivre.

Et l'on économiserait des dizaines de millions de francs — des milliards peut-être — dont le budget de la marine a bien besoin pour d'autres fins.

Mais n'aurait-on pas pu, d'abord, faire l'économie des dizaines de millions que la Marine a cru devoir dépenser déjà, pour édifier autour

A l'île du Levant. Une ravissante lectrice de VIVRE D'ABORD !



du village d'Héliopolis, sur plusieurs kilomètres de longueur, un grillage de 2 mètres de hauteur, destiné à séparer les terrains militaires des terrains civils ?

Assez de gaspillage.

Le C.R.E.S. doit vivre; d'accord.

Mais les besoins civils de l'île du Levant doivent, aussi, être respectés.

La Côte d'Azur ne vit guère que de son tourisme.

Protégeons le tourisme.

M. Malraux, ministre délégué à la Présidence du Conseil, qui aime le Midi, a été alerté.

Le ministre des Armées, des Finances et des Travaux publics ont également entendu le cri d'alarme poussé par les dirigeants de l'île du Levant.

Ils ont la parole.

*

**

Ainsi, chaque année, l'admirable création des docteurs Durville perd un peu plus de terrain au grand dam des naturistes qui se rendraient par milliers à l'île du Levant.

En somme, l'année 1958 aura été mauvaise pour le Mouvement gymnique: limitation de l'extension de l'agglomération naturiste à l'île du Levant; suppression de la pratique de la gymnité intégrale sur la plage de Montalivet et graves difficultés d'organisation de centres en Corse. En conséquence, nécessité impérieuse de réorganiser le Mouvement gymnique sur des bases inattaquables.

CORSE

Camping Naturiste de Villata. Sainte-Lucie de Porto-Vecchio (Ecrire hors saison à M. Fize, 12 boul. Joachim, Marseille, VIII^e)

Nous avons reçu d'encourageantes nouvelles de la belle et saine réalisation dont l'animateur, M. Fize est un robuste athlète animé par un bel idéal. Ce centre si bien dirigé et organisé est assuré de prendre de l'extension et d'obtenir un succès durable.

La beauté de Villata est incomparable. Sa plage est abritée de tous les vents. Elle est merveilleusement agrémentée de verdure et d'arbres séculaires. Les enfants peuvent s'y baigner sans danger.

Non seulement la route d'accès au centre va être améliorée, mais une nouvelle route réunira les deux parkings.

M. Fize, et cela est très important, jouit de l'estime des autochtones si bien qu'il est en excellents termes avec les voisins de son centre qui ne demandent qu'à lui faciliter sa tâche.

**Au centre de Villata: une piscine naturelle au milieu des rochers.
Au loin on aperçoit l'île de Pinarello.**

Photo Fize



M. Fize ne fait aucune publicité tapageuse. Il travaille. Il sait que la meilleure des publicités réside dans la valeur des réalisations que l'on offre au public.

CENTRE GYMNIQUE DU NORD

C'est avec une vive satisfaction que nous constatons le succès de ce centre qui fut l'une des toutes premières Sections de la Ligue VIVRE. Il est vrai qu'il eut la chance d'être toujours dirigé par des adeptes fervents et intelligents, dévoués à la cause gymnique.

Dans son bulletin N° 16, son secrétaire Paul Clabaut expose clairement et en excellents termes débordant de fraternité, marqués d'une pointe de poésie et d'humour, la situation de ce centre modèle qui pose la gymnité telle que nous la comprenons ici.

« Si vous voulez bien nous suivre, vous aurez à votre disposition le plus beau domaine qui soit et notre C.G. du Nord qui était déjà le plus grand et le plus important de province, pourra rivaliser, en toute fraternité, avec ses confrères de la région parisienne à qui nous adressons notre cordial salut ». Ainsi se termine l'exposé de Paul Clabaut.

VIVRE D'ABORD! et le SPARTA-CLUB envoient leurs sincères félicitations à tous les membres du C.G. du Nord et leur expriment leurs fraternels sentiments.

Adresse: M. R. Eekhout, 31, rue Fontaine, Roubaix, Nord.

YOUUGOSLAVIE

Depuis cinq ans la gymnité est organisée sur l'île de RAB (Dalmatie). Mais, déjà, en 1930 cette île était fréquentée par des adeptes isolés et aussi par des petits groupes de pratiquants. Tout d'abord les autorités yougoslaves ne s'opposèrent pas à ces réalisations.

Les premiers pionniers du mouvement libre-culturiste, furent le professeur Ehrmann et l'ingénieur Hruschka.

En 1953, Josky Peter, président du VEREIN FUR FREIE KORPER-KULTUR, de Vienne, loua deux villas pour les membres de sa société.

L'extension de la pratique gymnique se heurta à des difficultés, particulièrement en 1956. C'est alors que la police fit de véritables razzias. Comme toujours et comme partout, la responsabilité de ces incidents incombaient aux pratiquants isolés. Heureusement, par la suite, les autorités officielles permirent aux adeptes de s'organiser dans la magnifique baie Anglaise entourée de vertes prairies.

Rab dispose d'excellents hôtels de toutes classes, ce qui permet aux touristes gymniques la fréquentation de l'île.

Ceux-ci viennent de tous les pays, ce qui fait de l'île un lieu de réunions gymniques internationales.

Pour tous renseignements complémentaires nos lecteurs sont priés d'écrire à M. Josky Peter, Wien I, Hoher Markt, 8-9, en joignant un coupon réponse international.

ÉDITIONS VIVRE D'ABORD

Lecteurs et lectrices! Vous ne pourrez bien connaître le Mouvement gymnique intégral que si vous lisez les œuvres et les productions de son propagateur en France.

Leur lecture vous fera aimer son idéal vraiment humain et l'ampleur de ses conceptions libératrices, socialement audacieuses mais marquées incontestablement du sceau du bon sens. C'est pourquoi ses œuvres obtiennent un si vif succès auprès des représentants de toutes les classes de la société.

L'Abbé chez les Nudistes, l'Abbé chez les Fous, Ma Tante chez les Nudistes font apparaître la véritable doctrine gymnique qui dépasse la simple hygiène physique intégrale. Et les **Folles Pensées d'un Fol** ramènent à la sagesse antique quand l'Homme était le canon d'une civilisation saine, harmonieuse, belle, spirituelle et profondément humaine.

Les illustrations de ces ouvrages confiées à des artistes de talent: René Garcia, Julhes et au maître Schem, qui a magistralement concrétisé les pensées si réalistes de l'auteur dans **L'Abbé chez les Fous** les rendent plus attrayants encore.

Quant à la Collection, **La Nudité Belle et vraie** elle est un monument à la gloire du Corps humain montré dans son intégrale splendeur.

Parmi Les Livres

par Pierre MARIE

VIVRE VIEUX, RESTER JEUNE

par le docteur Pierre Vachet

Grasset édit.

1 vol. 260 pages, 780 francs

Le docteur Vachet, déjà connu par une demi douzaine de volumes consacrés à l'hygiène mentale et corporelle publie le livre ci-dessus, dont le sous-titre porte « remède à nos inquiétudes ». Celles-ci sont grandes et nombreuses, d'ailleurs.

L'ouvrage débute par une remarquable et nécessaire leçon de morale, dont nombre de gens pourraient tirer profit, et qui est assortie de conseils judicieux.

Le docteur mène également campagne contre le bruit, ce fléau moderne, faisant plus de victimes qu'on ne le croit. L'auteur souligne aussi les vices de l'époque, tels le tabagisme et l'alcoolisme et les dangers qu'ils représentent. Il réclame fort justement, « une formation psychologique et sociale » pour les médecins et les infirmières, et note — et avec quelle raison — « le peu d'attention que la plupart des gens... accordent au problème de l'alimentation ». Un très important chapitre est consacré à ce sujet primordial, qui apporte nombre de données trop peu connues ou négligées.

*
**

M. Vachet montre encore le surmenage scolaire Il émet cette réflexion tellement exacte : « le progrès technique dépasse la mesure de l'homme moyen et à plus forte raison celle des dirigeants dont on exige à la fois de trop vastes capacités et de trop lourdes responsabilités ». Et il dénonce le surmenage et l'ennui, produits du travail moderne, l'abus des drogues, la toxicité de l'air parisien, etc.

L'auteur est partisan de cures de détente, de réoxygénation et aussi de rajeunissement moral.

Quelques réserves. Je ne pense pas qu'il soit utile de vanter le vin, celui-ci contribuant pour une part importante à l'alcoolisation de la France. Puis la gymnastique respiratoire, pour obtenir sa pleine efficacité, doit s'accompagner d'activité musculaire. Sur ce dernier point, l'auteur est muet, malheureusement.

LA PERFECTION SEXUELLE

du docteur Rudolf von Urban

Nouvelles éditions Debesse. Prix 960 francs

Après plus de quarante ans d'études professionnelles à travers le monde, Rudolf von Urban, docteur viennois et spécialiste en psychologie et sexologie, disciple et ami de Freud, a découvert la nature de facteurs, d'apparence inconnus, mais extrêmement importants, dans les relations sexuelles humaines.

Ce livre, qui a fait l'objet de multiples éditions en Allemagne, en Angleterre et aux U.S.A., est la première divulgation de ses découvertes en majeure partie basées sur la bio-électricité du corps humain. Son but profondément social, l'élève bien au-dessus des sentiers battus par les ouvrages sur la question sexuelle et le bonheur du couple.

L'auteur a acquis au cours de sa carrière et de ses études la conviction qu'une éducation sexuelle précise est le droit de chaque être humain, que l'obscurantisme et la maladresse sont les causes de nombreux maux.

Pourquoi voyons-nous tant de ménages déunis ? Pourquoi en voyons-nous tellement unis en apparence, mais profondément déçus et malheureux, malgré des pronostics favorables au moment de leur mariage, malgré la présence d'enfants au foyer. Pourquoi tant de femmes souffrent-elles en silence et deviennent-elles aigries puis malades ?

C'est parce que la culture humaine actuelle laisse le couple — tout autant l'homme que la femme — dans l'ignorance des techniques sexuelles. Or leur connaissance doit non seulement favoriser la naissance d'enfants beaucoup plus parfaits, mais aussi procurer à l'homme aussi bien qu'à la femme un épanouissement et un bonheur progressifs et même illimités dans la mesure où ils connaissent et respectent les règles mises en évidence par le Dr. Rudolf von Urban.

En relation avec le problème sexuel chez les enfants et les jeunes adultes, l'auteur montre, que tant que l'attitude envers la question sexuelle n'est pas clairement et correctement formulée chez les enfants, ceux-ci deviendront adultes sans pouvoir satisfaire sexuellement leur partenaire, et le plus soigneusement possible et avec des exemples vécus il démontre aux parents comment manipuler ces problèmes.

Bien que tout soit dit avec franchise, ce livre est « propre », sobre, scientifique. Ecrit simplement par un homme qui est un moraliste de tradition chrétienne, un chercheur mondialement connu (le Dr R. von Urban est l'auteur de nombreux ouvrages scientifiques), ce livre s'adresse à tous ceux qui sont animés du désir honnête d'obtenir la plénitude du bonheur — qu'aucune loi sociale ni religieuse n'interdit à la femme et à l'homme — par une vie sexuelle normale et satisfaisante.

La traduction de Germaine Van Norden, d'une grande distinction, rend ce livre — non seulement accessible à tous — mais d'une lecture possible par les jeunes adultes.

POUR VIVRE LONGTEMPS ET RESTER JEUNE

Par le Docteur J. POUCEL

(Conférence faite par M. Poucel et publiée sans indication d'éditeur et de prix)

Un certain nombre de médecins se penchent

à présent sur un redoutable problème et qui devrait être la principale de nos préoccupations. C'est celui de la prolongation de la santé. Car il ne suffit pas de conserver des déficients, des grabataires — charge pour la société. Ce qu'il faut, c'est faire en sorte que les facultés intellectuelles et physiques ne déclinent pas trop vite, c'est réussir à les préserver d'atteintes trop brutales, au cours des ans, c'est en somme, assurer à ceux qui vieillissent de ne pas vieillir trop vite, ou trop mal.

Le Docteur Poucel, déjà connu par des traités de naturisme a fait le tour du problème dans cette conférence de mai 1958, dont le texte — s'il ne comporte qu'une dizaine de pages — est lourd de pensée et riche de conseils judicieux et faciles à suivre. D'autant plus que la clarté de l'exposé est remarquable.

LE RHIN

par Henri Jean DUTEIL

Ed. R. Laffont, 1 vol. illustré de 283 pages sans indication de prix

« Le fleuve qui porte un monde » annonce le sous-titre du volume. Et c'est bien vrai. Depuis plus de 2.000 ans, cette grande voie d'eau, née en Suisse et qui, après avoir baigné les frontières de France et d'Allemagne, traverse celle-ci et rejoint la mer en Hollande, a aidé au développement de grandes civilisations. Et nombre de pages d'histoire se sont déroulées sur ses rives, tandis que des foyers d'intense culture y rayonnaient.

Le Rhin arrose des régions riches et prospères, agricoles et industrielles, d'une beauté tout à tour farouche et reposante. Et si tout au long de son cours, la main des hommes a beaucoup tué et meurtri, elle a aussi créé des monuments durables que le grand fleuve cotoie toujours.

L'auteur conte avec agrément cette belle et grande épopée (qui est en partie celle de l'Europe occidentale). Il fait revivre les personnages importants ayant vécu ou séjourné dans ces régions, y mêlant l'anecdote à l'histoire et à la géographie, ce qui nous a valu un ouvrage d'un intérêt soutenu et qui satisfait à la fois, notre plaisir de lire et notre soif de savoir.

CE QUE JE CROIS

par Jean ROSTAND

Grasset éd. 1 vol. de 93 pages, 330 francs

Ce travail de probité scientifique devrait rendre modestes tant de pseudo-savants croyant

détenir des vérités définitives et absolues. En passant, l'auteur marque son désaccord avec certaines théories de Rémy Collin, Lecomte du Nouy etc. Puis il montre tout ce qui, dans le domaine scientifique, doit contraindre à la modestie, voire à l'humilité.

M. Rostand croit « que l'homme se trouve tout au début de son aventure intellectuelle que son âge mental est extrêmement bas en regard de celui qu'il est appelé à prendre ». Jusqu'ici, écrit-il encore, nous ne savons rien sur l'origine de la vie tandis qu'il pense qu'il n'y a pas de survie et que la mort est la fin de tout pour l'individu.

Et voilà un avertissement prenant une valeur singulière à une époque où de soi-disant prophètes réclament une refonte des esprits sur un moule unique: l'intelligence, la sensibilité humaine ne pourraient que perdre à l'homogénéisation, à l'unification des esprits. Et ceci encore: « Ce ne serait pas la peine que la nature fasse de chaque individu un être unique pour que la société réduisit l'humanité à n'être qu'une collection de semblables ».

Méditons l'enseignement de ce savant, dont les doutes, les hésitations tendent à mieux cerner la vérité — cette vérité fuyante et changeante — et chez qui ce qu'il croit se rapprocher de ce qu'il espère.

PRIX LITTÉRAIRES

Est-il nécessaire d'en dire un mot dans cette rubrique? Oui, peut-être, pour indiquer que toutes ces couronnes n'ont pas où n'ont plus l'importance qu'on leur accordait jadis, et que l'intérêt qui leur est témoigné par certains est bien surfait, à présent.

D'abord, des prix pour écrivains il en naît, il s'en crée tous les jours. Il en pleut! Et l'on serait bien en peine d'en faire le compte. A tel point qu'ils perdent à peu près toute signification, toute importance. Jadis, lorsqu'il n'y avait que le « Goncourt » et le « Fémina » ils récompensaient assez souvent des œuvres valables. Des écrivains authentiques ont été révélés grâce à eux.

Maintenant il en est tout autrement. Il semble même que les volontés des créateurs sont oubliées, transgressées. Ainsi, le « Goncourt », destiné à aider et à faire connaître un jeune écrivain — va, en 1958, à un homme de 52 ans, au surplus colonel belge. C'est-à-dire dont les moyens d'existence sont assurés. « Lauréat inattendu », titre (à ce sujet) un quotidien parisien. Et pour cause!

Du prix « Fémina » de cette même année, le critique littéraire du « Figaro », écrit qu'il n'a pu s'intéresser ni aux personnages ni à l'action!

Lors de l'attribution du récent « Goncourt », il y eut un accrochage entre l'éditeur de l'ouvrage couronné et l'envoyé de la télévision française. Si « Le Monde » glisse sur l'incident se contentant d'écrire que le chroniqueur de la R.T.F. « avait évoqué en commentant l'événement, les manœuvres elles aussi traditionnelles qui l'accompagne ». « L'Aurore » est plus catégorique, indiquant que « le lauréat (publié par Gallimard) a eu la voix de Raymond Queneau et de cinq autres membres du jury édités par Gallimard ». Et ce journal souligne « la très vive altercation » qui eut lieu et que « la discussion s'envenima » (1).

O, littérature, que de sottises et de bassesses l'on commet en ton nom!

Avant la guerre de 1939 — déjà — un jeune auteur, sans grand talent, mais fils d'un important éditeur, fut couronné par les « Dix » du Goncourt. Et le bruit courut que parmi les membres du Jury, ceux qui étaient édités par le père, avaient fait campagne pour le fils, lequel reçut le prix (2).

Curieuses mœurs en vérité, si ce fait est exact, si ce qu'a dit le radio-reporter est la vérité. Si l'on ajoute à cela, la publicité intensive faite autour de certaines « filles de lettres » de quelques soi-disant jeunes prodiges de la littérature, ou de pornographes de la plume, on reconnaîtra que la « gent » littéraire se distingue de façon plutôt bizarre (3).

Aussi ne nous attardons pas plus sur tout ceci, où le talent n'a pas grand chose à voir.

LA FRANCE IRREELLE

par Emmanuel BERL

Grasset édit.

1 vol. de 217 pages, 585 francs

Parmi un certain nombre de livres que tant de Français auraient intérêt à lire — afin de tenter de se corriger de tant de défauts — l'ouvrage d'E. Berl est à signaler particulièrement. Son intérêt est certain et les vérités qu'il nous assène ne sont pas niables.

Quelques citations montreront la lucidité de l'auteur. Par exemple ceci: « Nos locomotives sont les plus rapides du monde, mais 20.000 de nos communes manquent d'eau ». Dans un autre domaine M. Berl écrit avec pertinence: « la volonté d'indépendance devient moins respectable que louche quand ceux qui la proclament n'adaptent pas leurs dépenses à leurs ressources ».

A propos de l'Union Française, l'écrivain constate « que les dépenses se sont multipliées en même temps que les reculs, et les abandons en même temps que les sacrifices », ce qui est la vérité. Il est vrai, et ceci explique cela, que « la France n'avait pas plus de politique, en dedans qu'en dehors de l'Union française ».

Autre réflexion dont tant de faits éclairent l'exactitude: « la hausse de la cruauté n'est pas moins spectaculaire que celle de la production ».

M. Berl montre également que dans nombre de domaines les progrès sont plus apparents que réels. Il est vrai que nous sommes suggestionnés par la publicité et écrasés par le progrès.

(1) (2) - Cela laisserait supposer de singuliers contacts entre éditeurs et certains membres des jurys littéraires.

(3) De son côté, et toujours à propos du « Goncourt » 58 « le journal de Genève » note ceci:

« Nul ne connaissait l'auteur et qui donc l'avait lu? Même les envoyés de Gallimard qui étaient là n'en avaient qu'une très vague idée. Oui! c'est vers juin qu'avait paru le roman: il n'avait suscité aucun mouvement de foule. Mais voilà c'était lui qui l'emportait par six voix contre quatre à Sabatier pour son « Canard au sang » et l'on devinait dans le choix imprévu, une savante manœuvre enveloppant, avec quelle diplomatie, les « Goncourt » et un puissant tir d'artillerie, invisible à l'œil du profane et inaudible à l'exemple de ces « silencieux » qui sont d'usage courant dans les romans policiers, barant la route aux candidats avancés ».

Inutile de commenter davantage, n'est-ce pas?

Ce livre est lourd de pensées justes. Espérons qu'elles feront réfléchir utilement nos compatriotes.

LA PRESSE ET « VIVRE »

L'orientation littéraire, revue des écrivains de langue française, 45, rue de Levis, Paris XVII^e a publié dans son n° 50 — sept. 58 le compte rendu suivant concernant le Tome VI de la Nudité belle et vraie.

— Nous lisons dans *Vivre d'abord!*: dans le tome VI de la collection « A la gloire du corps humain » — tome portant le titre de « La nudité belle et vraie », plusieurs pages sont réservées à des documents érotiques de haute antiquité (par exemple, sarcophage assyrien, médailles, détails de temples hindous, etc...). L'effort poursuivi par K. de Mongeot pour dégager le « fait érotiques » des entraves dont l'accablent pseudo-éducateurs et moralistes vaut d'être signalé plus qu'il ne l'est d'ordinaire, dût l'hypocrisie en cette matière être une fois pour toute clouée au pilori.

La Presse, le grand hebdomadaire que tous nos lecteurs connaissent, incontestablement l'un des meilleurs hebdomadaires, dans son n° du 30 septembre signale *Les folles pensées d'un fol* en ces termes:

Fondateur de la gymnosophie et pionnier du naturisme et du nudisme en France, Kienné de Mongeot nous livre ici, sous forme de pensées apparemment anodines, un ensemble d'observation, de réflexions terriblement lucides, qui sont le fruit d'une existence entièrement consacrée à l'enrichissement physique et moral de l'homme.

« Heureux sont les animaux qui meurent sans savoir de quoi! »; « Sauf pour les sots et les fats, les miroirs sont tragiques »; « La cigarette donne à l'homme une contenance devant la guillotine et après l'amour... quand il n'aime pas »; « De tous les obstacles, l'hésitation est le plus grand ».

Ces quelques pensées donnent le ton du livre. Un livre à méditer.

Les croquis « naturistes » de René Garcia en soulignent l'heureuse présentation.

La Grive, l'exaltante revue littéraire ardennaise dans le *Courrier des quatre fils Aymon* signale à ses lecteurs « Folles pensées d'un fol ».

Dans une savoureuse préface Jean de la Hire nous rappelle que Marcel Kienné de Mongeot est né à Rethel et qu'il descend des chevaliers de l'Ordre teutonique. Notre compatriote s'est fait l'apôtre du nudisme en France, parce qu'il déteste l'hypocrisie et qu'il trouve toute vérité dans le naturisme. Ses réflexions, finement écrites, sont celles d'un sage de l'Antiquité qui aime follement la vie.

Avis Important

En raison de la place assignée à cette rubrique et vu le nombre croissant des livres publiés, nous ne pourrons rendre compte que d'ouvrages ayant des rapports avec le programme de notre Revue, avec l'humanisme, la science, l'hygiène, la médecine, la gymnité, le naturisme, les arts.

Prière à MM. les éditeurs et auteurs d'envoyer leurs ouvrages à:

Pierre MARIE, 130, av. Mozart, Paris (XVI^e)